

Table des matières

1- Approbation CR CS090422	2
2a- Budget DM1 22 Parc	27
2b- Budget DM1 22 Mer	97
3- Marque Valeurs Parcs	123
4 - FA Accompagner éleveurs vers agro-écologie	125
5 - Appel projets animation PAEC	126
6 - Convention médiation préalable CDG	127
7a- Emploi adj admin saisonnier pôle admin	129
7b- Emploi technicien pcp 2eme cla PRA Lynx	130
7c- Emploi ingénieur PRA Lynx	131
7d- Emploi animateur saisonnier MER	132
7e- Emploi adjt technique Mer 8hsemaine - à modif	133
7f- Emploi alternant Communication	134
8- Bilan activités 2021	135

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 27 juin 2022

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 15 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 31

Nombre de voix pouvoirs : 11

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, FRIEDERICH, GUILLIER, MUCKENSTURM, PASTOR, SANDER, MM. BALL, BERRON, HELMER, HILT, HUBERT, KENNEL, KLIPFEL, MARCHAL, MORQUE, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WAHL, WEBER, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes DOH, KOCHERT, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, FRAIN, HOFFSESS, HUBER, LENHARD, MARMILLOT, SUCK, WALTER, WINDSTEIN.

OBJET : Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical 9 avril 2022

Voix : 42

Pour : 36

Contre : 0

Abstentions : 6

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 9 avril 2022,

Décision : Le Comité Syndical approuve le compte-rendu de la réunion du 9 avril 2022.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD – SYCOPARC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 9 avril 2022

Le 09 avril 2022 à 9h30 s'est réuni, en présentiel à MONTBRONN, le Comité Syndical du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC).

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, KOCHERT, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, WEY, MM. BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, LENHARD, MICHEL, PETER, REICHHELD, SCHMITT, WAHL, WEBER, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes DOH, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, HILT, HOFFSESS, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MORQUE, PFEFFER, STAATH, SUCK, WALTER, WINDSTEIN.

Assistaient également :

Mmes JACOB-BAUER, DA SILVA ADRIANO, SCHMITT, ZIMMERMANN et MM. GOETZMANN SYCOPARC
Mme BEE, Office national des Forêts
M. GABRIEL, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle
M. SEIBERT, Chambre d'Agriculture de la Moselle
Mme OPPE, Chambre de commerce et d'industrie de la Moselle
M. FISCHER, Collectivité européenne d'Alsace
M. FERSTLER, Fédération du Club Vosgien

Etaient également excusés :

Mme GUILLIER, Ville de Niederbronn-les-Bains,
Mme MADELEINE, Ville de Phalsbourg
Mme ROCHIGNEUX, DREAL Grand Est
M. BECK, Trésorerie de Bouxwiller
M. BUFFA, Collectivité Européenne d'Alsace
M. FOTRE, Office National des Forêts
M. JACQUEMIN, Office National des Forêts
M. KENNEL, Région Grand Est
M. ZINGRAFF, Région Grand Est

Figuraient à l'ordre du jour les points suivants :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 12 février 2022 (Transmis par mail)
- 2) Budgets :
 - Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2021 puis affectation du résultat – Budget principal SYCOPARC
 - Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2021 puis affectation du résultat – Budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière »,
 - Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2021 puis affectation du résultat – Budget annexe « Conservation »,
 - Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2021 puis affectation du résultat – Budget annexe « Festival du Jazz »,

- Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2021 puis affectation du résultat – Budget annexe « Boutique du Parc »,
 - Budget principal du SYCOPARC – présentation du budget supplémentaire.
- 3) Programme d'actions 2022 – présentation des fiches :
- 19 - Défi famille à biodiversité positive
 - 31 - Mise en œuvre du plan de paysage de la Traversée du Massif des Vosges
 - 34 - Investir pour le SYCOPARC en faveur du territoire
 - 35 - Résidences d'architecture et de Paysage Inter Parc
- 4) Château de La Petite-Pierre – Présentation de l'avant-projet définitif – Salle Westphal
- 5) Espace Homme Nature de Sturzelbronn – Présentation du projet et de l'accompagnement du SYCOPARC
- 6) Liste des emplois :
- Création d'un emploi non permanent à temps complet d'attaché de conservation du patrimoine pour assurer la mission de chargé de mission conservation des musées,
 - Création d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet pour assurer la mission de responsable des ressources humaines,
 - Création d'un emploi non permanent à temps complet d'animateur territorial pour assurer la mission de garde médiateur de la Réserve Naturelle Nationale.
- 7) Divers – communication

M.WEBER souhaite la bienvenue aux membres présents, puis passe la parole à M. Manuel MAYER, Maire de MONTBRONN, pour un petit mot d'accueil.

M. MAYER félicite le travail au quotidien de l'ensemble des membres du Comité Syndical du SYCOPARC et souhaite au Parc de beaux projets pour les années à venir.

M. WEBER remercie M. MAYER pour son mot d'accueil ainsi que pour la mise à disposition de la salle des fêtes pour cette occasion.

Il salue les nouveaux représentants partenaires et propose un rapide tour de table afin que tous puissent se présenter à l'assemblée.

A la suite des présentations, M. WEBER liste les excusés et informe des pouvoirs.

M. WEBER propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant un don dans le cadre de la guerre en Ukraine.

1. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 12 février 2022

Le Président propose aux membres du Comité Syndical d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 12 février 2022.

Décision : *Le Comité Syndical approuve le compte-rendu de la réunion du 12 février 2022.*

2. Budget

- a. **Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2021 puis affectation du résultat – Budget principal SYCOPARC**

M. WEIL informe que les services du SYCOPARC, en lien avec la trésorerie, ont procédé à la vérification du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021 du budget principal du Parc. Il a été constaté que le compte de gestion et le compte administratif présentaient des résultats identiques.

Voix : 50
Pour : 50
Contre :
Abstentions :

Les opérations propres à l'exercice 2021 dégagent un déficit de fonctionnement de 489.544,98 € et un excédent d'investissement de 365.199,47 €, soit un déficit global de clôture de 124.345,51 €.

En intégrant les résultats comptables reportés des années antérieures (déficit de fonctionnement de 1.575.191,26 € et excédent d'investissement de 2.313.607,33 €), le déficit de fonctionnement se monte à 2.064.736,24 € et l'excédent d'investissement à 2.678.806,80 €.

M. WEBER rappelle que les résultats présentés, atypiques par rapport à ceux constatés dans d'autres collectivités, nécessitent quelques éclaircissements car sont étroitement liés aux modalités de fonctionnement et de financement du SYCOPARC.

La section de fonctionnement du Parc intègre les crédits liés à la réalisation de la très grande majorité des projets portés par le SYCOPARC. Ces projets ont des durées variables d'une à plusieurs années. Les dépenses liées aux opérations sont engagées dès la première année mais les subventions attendues en recettes sont versées après justification des dépenses et le solde après achèvement des opérations.

Il existe donc un décalage dans le temps entre le rythme des dépenses et celui lié à l'encaissement des recettes d'un projet. Ce phénomène est particulièrement marqué pour les opérations financées par des fonds émanant de l'Union Européenne. Le Parc porte de nombreux projets européens dont certains sont arrivés à échéance en 2021. Les avances de trésorerie sont donc très conséquentes ce qui alimente le déficit de fonctionnement. La constatation des résultats de l'exercice au 31/12 de l'année contribue également à accentuer ce décalage puisque les actions s'achèvent généralement au 31/12 ce qui suppose qu'à cette date les dépenses du projet sont toutes réalisées alors que les recettes ne seront encaissées que dans les mois suivants.

L'année 2022 avec notamment le solde du programme LIFE Biocorridors devrait permettre de résorber une grande partie du déficit de fonctionnement constaté. En effet, les chantiers cours d'eau, dont le volume des dépenses déjà réalisées s'élève à plus de deux millions d'euros, seront soldés et les recettes correspondantes seront encaissées.

Le SYCOPARC n'a pas de ressources propres, la situation est donc en permanence tendue.

Concernant la section d'investissement, le fort excédent constaté est lié au crédit relais relatif aux travaux du château. Ce crédit a été mobilisé dans sa totalité sans, pour le moment, être remboursé. En parallèle, de nombreuses subventions liées au projet ont été perçues. Les recettes d'investissement sont donc très conséquentes mais seront contrebalancées lors du remboursement du crédit relais.

L'excédent d'investissement devrait donc également largement diminuer au niveau du compte administratif 2022.

Au regard de ces éléments, le Comité Syndical est invité via 2 délibérations à :

- 1 / approuver le compte de gestion 2021 du budget principal du SYCOPARC,
- 2 / adopter le compte administratif 2021 du budget principal du SYCOPARC et à procéder à l'affectation des résultats constatés.

Il est précisé que ces résultats seront intégrés au prochain document budgétaire réalisé par le SYCOPARC.

M. WEBER souhaite rassurer les membres du Comité Syndical en indiquant qu'il n'y a aucune tension financière actuellement qu'il y a beaucoup de reste à percevoir qui est dû à d'important délais entre les sommes perçues et les sommes dépensées qui sont entièrement liées au programme d'actions.

Voix : 42
Pour : 42
Contre :
Abstentions :

Décision : Le Comité Syndical constatant :

- que le compte administratif du budget principal du SYCOPARC présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2021 sur les résultats 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	2.313.607,33 €		365.199,47 €	2.678.806,80 €
FONCT	-1.575.191,26 €		- 489.544,98 €	-2.064.736,24 €

- que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	-2.064.736,24 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	2.064.736,24 €

Voix : 50
Pour : 50
Contre :
Abstentions :

Décision : Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2021 du Receveur Syndical.

- b. Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2021 puis affectation du résultat – Budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière »,

M. Serge WEIL présente le budget annexe de la Maison de l'Eau et de la Rivière.

Il rappelle que les opérations propres à l'exercice 2021 dégagent un excédent de fonctionnement de 1.698,39 € et un déficit d'investissement de 6.591,00 €, soit un déficit global de clôture de 4.892,61€.

En intégrant les résultats comptables reportés des années antérieures (déficit de fonctionnement de 1.091,20 € et déficit d'investissement de 2.306,03 €), le résultat global de clôture s'élève à – 8.289,84 € comprenant un déficit de fonctionnement de 4.892,61 € et un déficit d'investissement de 3.397,23 €.

Il est à préciser que les opérations restant à réaliser au 31 décembre 2021 font apparaître un solde positif

de 46.387 € (Agence de l'Eau Rhin Meuse 9.137 € et Région Grand Est 37.250 € au titre du solde de 2021).

Au regard de ces éléments, le Comité Syndical est invité via 2 délibérations à :

- 1 / approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe de la Maison de l'Eau et de la Rivière,
- 2 / adopter le compte administratif 2021 du budget annexe de la Maison de l'Eau et de la Rivière et à procéder à l'affectation des résultats constatés.

Il est précisé que ces résultats seront intégrés au prochain document budgétaire réalisé par le SYCOPARC.

M. WEBER ajoute que l'emprunt de la Maison de l'Eau et de la Rivière est entièrement remboursé à ce jour.

Il ajoute également que l'activité est bonne et que le budget est équilibré et cela malgré la crise sanitaire. C'est un site qui bénéficie d'une grosse participation financière de la région dû à sa caractéristique de site dédié à l'éducation à l'environnement.

Voix : 42
 Pour : 42
 Contre :
 Abstentions :

Décision : Le Comité Syndical constatant :

- que le compte administratif du budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière » présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2021 sur les résultats 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 2.306,03 €		- 6.591,00 €	- 8.897,03 €
FONCT	-1.091,20 €		1.698,39 €	607,19 €

- que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	607,19 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	607,19 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	607,19 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	

<i>Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement</i>	0 €
---	------------

Voix : 50
Pour : 50
Contre :
Abstentions :

Décision : Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2021 de la Maison de l'Eau et de la Rivière du Receveur Syndical.

- c. Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2021 puis affectation du résultat – Budget annexe « Conservation ».

M. Serge WEIL présente le budget annexe de la Conservation.

Il informe que le compte administratif 2021 dégage un déficit de fonctionnement de 48.689,97 €. Compte tenu de la reprise des résultats des années antérieures, à savoir un excédent de fonctionnement de 65.589,05 €, l'excédent global de clôture se monte à 16.899,08 €.

Il est à préciser que les opérations restant à réaliser au 31 décembre 2021 font apparaître un solde positif de 42.979,21 €, dont 4.524,40 € au titre du solde de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace pour 2021 et 21.555,73 € pour la mise à disposition de personnel à la Communauté de Communes du Pays de Bitche.

Au regard de ces éléments, le Comité Syndical est invité via 2 délibérations à :

- 1 / approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe de la Conservation des Musées,
- 2 / adopter le compte administratif 2021 du budget annexe de la Conservation des Musées et à procéder à l'affectation des résultats constatés.

Il est précisé que ces résultats seront intégrés au prochain document budgétaire réalisé par le SYCOPARC.

M. WEBER précise qu'une discussion est à prévoir concernant cet excédent qui diminue d'année en année.

Il précise qu'il y avait jusqu'il y a peu une contribution financière des départements du Bas-Rhin et de la Moselle. Ce dernier ne souhaite réorienter sa contribution vers un autre projet.

Suite à cette décision, une discussion sur le sujet est à prévoir afin de trouver une solution. Envisager éventuellement une augmentation statutaire des communes et EPCI mosellans.

Voix : 42
Pour : 42
Contre :
Abstentions :

Décision : Le Comité Syndical constatant :

- que le compte administratif du budget annexe « Conservation des Musées » présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT <i>délibération prise en 2021 sur les résultats 2020</i>	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
<i>INVEST</i>	- €		- €	- €
<i>FONCT</i>	65.589,05 €		- 48.689,97 €	16.899,08 €

- que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	16.899,08 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	16.899,08 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0 €

Voix : 50
 Pour : 50
 Contre :
 Abstentions :

Décision : Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2021 du budget annexe de la Conservation des Musées du Receveur Syndical.

- d. Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2021 puis affectation du résultat – Budget annexe « Festival du Jazz ».

M. Serge WEIL présente le budget annexe du Festival du Jazz.

Il informe que le compte administratif 2021 dégage un excédent de fonctionnement de 59.747,95 €.

Compte tenu de la reprise des résultats des années antérieures, à savoir un déficit de fonctionnement de 42.272,29 €, l'excédent global de clôture se monte à 17.475,66 €.

Il précise que les opérations restant à réaliser au 31 décembre 2021 font apparaître un solde positif de 80.000 € (participation de la Région Grand Est au titre de 2021).

Il est important d'apporter quelques précisions et nuances dans les résultats financiers constatés car ces derniers, biens qu'encourageants, intègrent des recettes liées à des exercices passés mais également des avances pour des actions programmées en 2022.

Il est notamment à noter que l'exercice 2021 a permis d'encaisser 18.003 € de recettes du FSE pour un projet réalisé en 2018. Par ailleurs, une avance de 20.000 € de la CEA a été perçue pour l'organisation d'une résidence en 2022 et une recette de 2.500 € de la CEA a été perçue au titre du contrat rebonds billetterie 2022.

Ces éléments, qui ne remettent pas en cause les résultats comptables, ont néanmoins un impact sur la lecture / l'interprétation qui peut en découler.

Au regard de ces éléments, le Comité Syndical est invité via 2 délibérations à :

- 1 / approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe du Festival du Jazz,
- 2 / adopter le compte administratif 2021 du budget annexe du Festival du Jazz et à procéder à

l'affectation des résultats constatés.

Il est précisé que ces résultats seront intégrés au prochain document budgétaire réalisé par le SYCOPARC.

M. WEBER ajoute qu'avant la pandémie le budget a connu un déficit important qui pose la question du maintien ou non de l'organisation du Festival.

L'aide perçue durant la période COVID a entraîné un rétablissement de cet excédent, ce qui permet d'entamer cette nouvelle édition 2022 avec sérénité.

Néanmoins M. WEBER fait part de son inquiétude quant aux capacités réelles des bénévoles à organiser ce festival, la crise liée à la COVID-19 ayant également fragilisé le monde associatif.

Il ajoute qu'actuellement trop d'agents du SYCOPARC sont mobilisés dans le cadre de ce festival et que c'est une situation qu'il faut réussir à corriger.

Décision : Le Comité Syndical constatant :

- que le compte administratif du budget annexe « Festival de Jazz » présente les résultats suivants :

Voix : 42
 Pour : 42
 Contre :
 Abstentions :

	RESULTAT CA 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2021 sur les résultats 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- €		- €	- €
FONCT	- 42.272,29 €		59.747,95 €	17.475,66 €

- que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	17.475,66 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	17.475,66 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0 €

Voix : 50
 Pour : 50
 Contre :
 Abstentions :

Décision : Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2021 du budget annexe du Festival de Jazz du Receveur Syndical.

e. Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2021 puis affectation du résultat – Budget annexe « Boutique du Parc ».

M. Serge WEIL présente le budget annexe de la Boutique du parc.

Il informe que le compte administratif 2021 dégage un déficit de fonctionnement de 7.024,87 €.

Compte tenu de la reprise des résultats de l'année antérieure, à savoir un déficit de fonctionnement de 12.293,61 €, le déficit global de clôture se monte à 19.318,48 €.

Les résultats comptables de cette première année sont à préciser car la boutique a été fermée pendant plusieurs mois du fait de la crise sanitaire et par conséquent les résultats présentés ne couvrent pas toute l'année. Par ailleurs, 11.367 € de recettes réalisées en novembre et décembre 2021 n'ont pas été prises en compte dans le résultat comptable car ont été constatées lors de l'arrêté de régie réalisé en 2022.

Enfin, des recettes ont été encaissées début 2022 pour des objets vendus en 2021.

Compte tenu de ces éléments, cette première année d'exploitation de la boutique s'achève sur un résultat financier de clôture encourageant car bénéficiaire à hauteur d'environ 4.500 €.

Au regard de ces éléments, le Comité Syndical est invité via 2 délibérations à :

1 / approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe de la Boutique du Parc,

2 / adopter le compte administratif 2021 du budget annexe de la Boutique du Parc et à procéder à l'affectation des résultats constatés.

Il est précisé que ces résultats seront intégrés au prochain document budgétaire réalisé par le SYCOPARC.

M. WEBER trouve que ce budget est encourageant pour la suite.

Il ajoute que le fait de présenter tous ces budgets annexes est une volonté qui permet une totale transparence par rapport au budget général.

A l'issue de la présentation de ces différents budgets, M. WEBER et M. WEIL se retirent afin de laisser place aux votes des budgets.

Mme MARAJO-GUTHMULLER prend la présidence de la séance et propose au vote les différents budgets.

Décision : Le Comité Syndical constatant :

- que le compte administratif du budget annexe « Boutique du Parc » présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2021 sur les résultats 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- €		- €	- €
FONCT	- 12.293,61 €		- 7.024,87€	- 19.318,48 €

Voix : 42

Pour : 42

Contre :

Abstentions :

- que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	- 19.318,48 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	19.318,48 €

Voix : 50
Pour : 50
Contre :
Abstentions :

Décision : Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2021 du budget annexe de la Boutique du Parc du Receveur Syndical.

f. Budget principal du SYCOPARC – présentation du budget supplémentaire.

M. WEIL rappelle que lors de sa séance du 12 février 2022 le Comité Syndical du SYCOPARC a procédé au vote du budget primitif du Parc. Le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation des résultats ont été votés aux points précédents.

Il ajoute que la présentation puis le vote du budget supplémentaire s'inscrivent dans la continuité de ce travail budgétaire.

En effet, le budget supplémentaire permet d'intégrer au budget primitif :

- le solde des crédits liés aux opérations engagées par le Parc lors des précédents exercices et non achevées au 31/12/2021,
- les nouveaux crédits liés à la réalisation des actions programmées en 2022 et validées par le Comité Syndical lors de ses séances du 04/12/2021, du 12/02/2022 et de ce jour,
- la reprise des résultats constatés dans le compte administratif 2021.

1/ Restes à réaliser sur les opérations antérieures non terminées

En section de fonctionnement :

Le montant des dépenses de fonctionnement restant à réaliser sur des opérations antérieures non achevées au 31/12/2021 s'élève à 344.003,77 €.

Le montant des recettes de fonctionnement restant à encaisser sur des opérations antérieures s'élève à 1.253.556,17 €. Ce montant comprend 536.170,71 € de recettes liées à des actions non achevées et

717.385,46€ de recettes liées à des opérations achevées pour lesquelles les subventions n'ont pas encore été perçues.

La synthèse des restes à réaliser sur les opérations antérieures fait apparaître un solde positif en section de fonctionnement de 1.253.556,17 €.

En section d'investissement :

Le montant des dépenses d'investissement liées à des opérations non terminées au 31/12/2021 s'élève à 1.487.891,27 €.

Le montant des recettes d'investissement liées à des opérations non terminées s'élève à 1.475.834,86 €.

La synthèse des restes à réaliser sur les opérations antérieures fait apparaître un solde négatif en section d'investissement de 12.056,41€.

2/ Nouveaux crédits

Les nouveaux crédits à intégrer au budget s'élèvent à :

En section de fonctionnement :

- > dépenses : 4.957.911,43 € dont 2.064.736,24 € de déficit de fonctionnement reporté,
- > recettes : 4.048.359,03 €

En section d'investissement :

- > dépenses : 2.998.639,87€
- > recettes : 3.010.696,28 € dont 2.678.806,80 € d'excédent d'investissement reporté

Le budget supplémentaire (report anciennes actions et nouveaux crédits) s'élève à 5.301.915,20 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et à 4.486.531,14 € en dépenses et en recettes d'investissement.

SYNTHESE DES ECRITURES DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Recettes	Dépenses
Restes à réaliser N-1	1.253.556,17 €	344.003,77 €
Nouveaux crédits dont reprise résultat	4.048.359,03 €	4.957.911,43 € 2.064.736,24 €
TOTAL	5.301.915,20 €	5.301.915,20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Recettes	Dépenses
Restes à réaliser N-1	1.475.834,86 €	1.487.891,27 €
Nouveaux crédits	3.010.696,28 €	2.998.639,87 €

dont reprise résultat	2.678.806,80 €	
TOTAL	4.486.531,14 €	4.486.531,14 €

Le rapport annexé ainsi que le document budgétaire présentent de manière complète et détaillée ces différents chiffres.

M. WEBER ajoute qu'en comparaison avec 2021, il y a une diminution du budget due notamment à la finalisation des travaux du château ainsi qu'à la fin du projet LIFE Biocorridors.

Voix : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Décision : Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- approuve le budget supplémentaire 2022 s'élevant à 5.301.915,20 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et à 4.486.531,14 € en dépenses et en recettes d'investissement.

- autorise le Président à signer tout acte, convention et marché s'y rapportant.

3. Programme d'actions 2022 – présentation des fiches.

a. Fiche action 19 - Défi famille à biodiversité positive

M. le Président précise qu'il s'agit d'un dispositif expérimental inspiré de différents "défi familles" existants (défi zéro déchets, défi famille à énergie positive et défi famille à alimentation positive). Depuis début 2021, il est en cours d'expérimentation dans d'autres Parcs naturels régionaux qui partagent au fur et à mesure leurs expériences aux nouveaux défis se mettant en place. Ce dispositif vise à éclairer des familles sur l'impact des activités humaines sur la faune et la flore et à les accompagner au changement, encourager les petites victoires du quotidien pour réduire son "empreinte biodiversité".

Basé sur une approche ludique pour l'accompagnement dans le changement, adapté selon les familles et les territoires, différents liens avec la biodiversité sont abordés : l'alimentation, les transports et la mobilité, l'éclairage, le jardinage, les loisirs et vacances, la santé et le bien-être, l'entretien des logements et les cosmétiques, les usages de la forêt et le bois. Les familles seront proposées par les délégués des communes via un appel à participation, puis accompagnées tout au long du projet par les partenaires éducatifs du Parc et le chargé de mission éducation et implication. Ponctuellement nous nous autorisons à faire appel à tout autres partenaires pouvant éclairer l'action et celle des familles et de façon privilégiée l'UDAF 67. Un des objectifs de l'opération est que cette action permette également à un quartier, voire à la commune de relever un défi à son échelle.

L'objectif est que au moins 15 familles, issues de 15 communes des Vosges du Nord ayant réussi le défi, s'engagent dans la durée. Ce projet s'étendra jusqu'à la fin de l'année 2023.

Mme MARAJO-GUTHMULLER a participé à un séminaire d'implication citoyenne organisé par la Fédération des Parcs les 21, 22 et 23 mars 2022 dans le Morbihan, séminaire qui fut une expérience enrichissante. Elle partage tout l'enjeu de ce séminaire qui était de trouver des solutions et des idées pour permettre aux citoyens et résidents du Parc de prendre conscience du lieu et de l'environnement dans lequel ils vivent, de les sensibiliser, les accompagner et les impliquer dans les projets de préservation et de biodiversité positive.

Voix : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Décision : Le Comité Syndical :

- décide de s'engager dans le dispositif « Défi familles à biodiversité positive » en lançant l'appel à participation et en soutenant les familles retenues via des actions de sensibilisation, la réalisation d'un diagnostic et la mise en place d'un accompagnement matériel adapté aux besoins. Le projet fera également l'objet d'une communication spécifique. Le budget global lié à la réalisation de cette opération a

été estimé à un montant de 28.200 € TTC (prestation de service, prestation d'animation, communication, impression, acquisition de matériel ...).

- sollicite le plan de financement suivant :

Région Grand-Est : 10.000 €

OFB : 18.200 €

- décide d'inscrire un crédit total de 28.200 € au BS 2022,

- autorise le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

b. Fiche action 31 - Mise en œuvre du plan de paysage de la Traversée du Massif des Vosges

M. WAHL rappelle qu'en 2018, le Parc naturel régional des Vosges du Nord a été lauréat de l'appel à projet « Plan de Paysage » du Ministère de la Transition Ecologique. L'élaboration du Plan de Paysage de la Traversée du Massif des Vosges s'est déroulée de 2019 à 2021. Il entre désormais dans son cycle de mise en œuvre des propositions d'actions en collaboration avec les partenaires signataires.

Le Plan de Paysage est une vision partagée des paysages et une sensibilisation à leur préservation. Il aborde avec une vision transversale le cadre de vie, les éléments structuraux du paysage et la valorisation des sites, le plaisir de vivre dans un lieu, l'identité locale et l'attractivité hospitalière. La dynamique mise en place lors de l'élaboration du document autour du paysage doit se poursuivre. Afin d'engager des actions, notamment à vocation touristique, un projet commun de 22 actions a été monté avec des partenaires dont 12 sont portées par le SYCOPARC.

Mme JACOB-BAUER explique que l'opération cible des projets liés à l'attractivité par l'itinérance et permet la continuité de l'animation du Plan de Paysage afin de faire émerger des projets complémentaires. Les projets ont 3 vocations :

- Qualifier l'offre d'accueil sur le territoire notamment des itinérants,
- Valoriser les richesses naturelles et patrimoniales,
- Apprendre à connaître et partager les Vosges du Nord et la Traversée du Massif des Vosges.

Le Parc mettra en œuvre une douzaine d'actions. Il coordonnera et accompagnera les projets des partenaires en y apportant l'ingénierie technique et administrative. Le projet s'étalera de fin 2021 à 2024. L'année 2022 permettra notamment d'amorcer les projets d'aménagement (repérage, concertation, étude, ...) et d'enclencher les prestations de services pluriannuelles.

Les projets enclenchés dès 2022 sont : le conseil d'architecture intérieure pour qualifier l'offre d'hébergement dans le bâti ancien, l'accompagnement à la structuration de nouvelles offres touristiques, l'éducation aux paysages pour les scolaires, la valorisation et la diffusion des savoir-faire locaux, l'amélioration du site de randonnée « randovosgesdunord » et l'illustration des paysages phares du GR53.

Les projets à amorcer en 2022 sont :

- Le déploiement des bivouacs,
- Le maillage des Ūtes du GR53,
- L'implantation de nouvelles Fenêtres de paysage,
- La structuration d'un réseau de sites de nature autour de la maison de la réserve à Sturzelbronn et du GR532,
- L'accompagnement des projets partenaires.

Ces projets sont portés par 9 co-bénéficiaires :

- Le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
- La Communauté de communes du Pays de Wissembourg,
- La Communauté de communes Sauer-Pechelbronn,
- La Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,
- La Communauté de communes de l'Outre-Forêt,
- La Communauté de communes de Hanau – La Petite Pierre,
- La Commune de Baerenthal,
- La Commune de Sturzelbronn,
- L'Office de tourisme Alsace Verte.

Quatre axes de travail ont été définis :

- Axe 1 : Qualification de l'offre d'accueil : développement de l'offre d'hébergement dans le bâti ancien, développement d'une offre d'hébergement insolite et identitaire, désignation de nouveaux offres et services touristiques, installation d'Abris/RIS
- Axe 2 : Valorisation des richesses : invitation à regarder les Fenêtres sur le paysage, développement des expériences de nature dans la RNN des rochers et tourbières du Pays de Bitche – GR532, développement d'un certain nombre de projets partenaires
- Axe 3 : Connaissance / promotion : valorisation du portail « randovosgesdunord.fr » en tant que topoguide
- Axe 4 : Animation : animation de résidences architecture/paysage

Décision : Le Comité Syndical décide de lancer les opérations suivantes :

- Action 1 – Développer et créer une offre d'hébergement touristique dans le bâti ancien : 48.000 € TTC
Développer un service de conseil et une brochure technique afin d'accompagner les acteurs du tourisme dans l'adaptation des bâtiments anciens à usage touristique pour un montant estimatif de 48.000 € TTC (prestation de service, prestation de communication, impression, graphisme ...),

- Action 2 – Faire connaître les acteurs ambassadeurs du territoire, de ses filières et de son savoir-faire : 30.500 € TTC

Développer le marquage de nouveaux produits et services sur le territoire du Parc naturel régional afin de valoriser les filières et les savoir-faire emblématiques. Il s'agira également d'animer le réseau des entreprises marquées et de mettre en place des actions de communication afin de développer la valorisation des produits marqués. Le montant global de l'opération est estimé à 30.500 € TTC (prestation de service, prestation d'animation, prestation de communication, graphisme, diffusion, impression...).

- Action 3 – Valoriser le portail Randovosgesdunord.fr en tant que topoguide numérique : 63.240 € TTC
Développer la plateforme et l'application mobile randovosgesdunord, traduire les contenus et développer la communication pour un montant estimatif de 63.240 € TTC (prestation de service, prestation d'hébergement, actions de communication, diffusion, ...).

- Action 4 – Développer, suivre et faire vivre le plan de paysage de la traversée du Massif des Vosges : 75.000 € TTC

Assurer le suivi de la mise en œuvre ainsi que la coordination des actions du plan de paysage de la traversée du Massif des Vosges pour un montant total estimatif de 75.000 € TTC (salaire, charges, frais de structure et de fonctionnement, gratification de stage, actions de communication ...).

- sollicite le plan de financement suivant :

Action 1 – Développer et créer une offre d'hébergement touristique dans le bâti ancien : 48.000 € TTC
Massif (FNADT) : 24.000 €

Région Grand-Est – Crédits Massif : 24.000 €

Action 2 – Faire connaître les acteurs ambassadeurs du territoire, de ses filières et de son savoir-faire : 30.500 € TTC

Région Grand-Est : 30.500 €

Action 3 – Valoriser le portail Randovosgesdunord.fr en tant que topoguide numérique : 63.240 € TTC
FEDER (Massif) : 25.620 €

Voix : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Massif (FNADT) : 25.620 €

Association Atouparc : 12.000 €

Action 4 – Développer, suivre et faire vivre le plan de paysage de la traversée du Massif des Vosges : 75.000 € TTC

Région Grand-Est : 14.000 €

Massif (FNADT) : 61.000 € (poste 2022 + stage + communication)

- décide d'inscrire un crédit total de 216.740 € au BS 2022,

- autorise le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.

c. Fiche action 34 - Investir pour le SYCOPARC en faveur du territoire

M. WEBER rappelle l'origine et le contexte de réalisation de cette opération. Le Parc accompagne le développement du territoire des Vosges du Nord via la mise en œuvre de sa charte constitutive. Il dispose pour cela d'une ingénierie de projet dans les domaines suivants : nature, biodiversité, culture, médiation, architecture, paysage, agriculture, conservation des musées, administratif... Cette ingénierie, constituée d'une cinquantaine d'agents, se doit d'assurer un contact permanent avec le territoire, ses forces vives et les partenaires des différents projets qu'elle porte. Cette proximité et réactivité exige de la mobilité mais également de disposer d'outils performants et adaptés aux missions. Investir de manière permanente dans du matériel et des outils constitue donc un enjeu particulièrement déterminant pour permettre à l'équipe du Parc de garder son efficacité et de répondre efficacement aux attentes des acteurs et aux enjeux du territoire.

Grâce au soutien financier de la Région Grand Est, le Parc peut également contribuer financièrement à la mise en œuvre de projets d'investissements en portant lui-même des opérations transversales d'investissement ou en contribuant à des projets structurants sur le territoire des Vosges du Nord.

Il ajoute qu'en 2022 le SYOCARC souhaite allouer les financements mobilisables à la réalisation des opérations suivantes :

- Accompagner les investissements programmés dans le cadre du programme FEDER portant sur la valorisation du GR53 via notamment la réalisation des études nécessaires à l'implantation de « Üte » et de « Fenêtre sur le paysage » complémentaires,
- Accompagner le développement des expériences de nature en finançant des projets de valorisation des espaces naturels remarquables du territoire notamment sur les sites de la Réserve Naturelle des rochers et tourbières du Pays de Bitche. L'opération soutenue en 2022 porterait sur la réalisation des études nécessaires à l'installation d'une scénographie sur le site de la maison de la nature de Sturzelbronn,
- Acquérir le matériel informatique courant nécessaire au bon fonctionnement de l'équipe du Parc.

Voix : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Décision : Le Comité Syndical décide de lancer les opérations suivantes :

- Action 1 – Installer des Abris / Ris sur le tracé du GR afin d'abriter et informer les randonneurs : 50.160 € TTC

Lancer de nouvelles études de maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'abris / RIS dans les Vosges du Nord pour un montant estimatif de 50.160 € TTC (Prestation de service, étude de maîtrise d'œuvre, étude géotechnique, géomètre, prestation juridique ...).

- Action 2 – Implanter des équipements sur le parcours pour inviter à regarder : Fenêtres sur paysage 46.080 € TTC

Lancer de nouvelles études de maîtrise d'œuvre pour la mise en place de Fenêtres sur paysage pour un montant estimatif de 46.080 € TTC (Prestation de service, étude de maîtrise d'œuvre, étude géotechnique, géomètre, prestation juridique ...).

- Action 3 – Développer des expériences de nature dans la Réserve Naturelle Nationale : Scénographie sur le site de la maison de la nature de Sturzelbronn : 90.000 € TTC

Réaliser les études de maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'une scénographie sur le site de Sturzelbronn pour un montant estimatif de 90.000 € TTC (maîtrise d'œuvre, études diverses de conception...)

- Action 4 – Acquisition de matériel nécessaire au fonctionnement du Parc : 30 000 € HT
Financer les équipements nécessaires au bon fonctionnement du SYCOPARC pour un montant estimatif de 30 000 € HT (achat de matériel informatique, matériel divers ...).
 - sollicite le plan de financement suivant :
 - Action 1 – Installer des Abris / Ris sur le tracé du GR afin d'abriter et informer les randonneurs : 50.160 € TTC
 - Région Grand-Est - Investissement : 25.000 €
 - Massif (FNADT) : 25.160 €
 - Action 2 – Implanter des équipements sur le parcours pour inviter à regarder : Fenêtres sur paysage 46.080 € TTC
 - Région Grand-Est - crédits massif : 23.040 €
 - Massif (FNADT) : 23.040 €
 - Action 3 – Développer des expériences de nature dans la Réserve Naturelle Nationale : Scénographie sur le site de la maison de la nature de Sturzelbronn : 90.000 € TTC
 - Région Grand-Est - Investissement : 45.000 €
 - Massif (FNADT) : 45.000 €
 - Action 4 – Acquisition de matériel nécessaire au fonctionnement du Parc : 30 000 € HT
 - Région Grand-Est - Investissement : 30 000 €
- décide d'inscrire un crédit total de 216.240 € en section d'investissement du BS 2022,
- autorise le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.

d. Fiche action 35 - Résidences d'architecture et de Paysage inter Parcs

M. WAHL rappelle que cette fiche s'inscrit dans la continuité des résidences en architecture et paysage menées par le SYCOPARC à l'échelle inter Parcs depuis deux années. Elle comprend la réalisation de 6 résidences, soit une résidence dans chacun des 6 Parcs naturels régionaux de la Région Grand Est. Pour 2022, la résidence en architecture sur le territoire Parc naturel régional des Vosges du Nord portera sur la commune de Bitche. Pour rappel, même si ce projet concerne l'ensemble des PNR du Grand Est, chaque Parc reste responsable de la mise en œuvre de son propre projet.

M. WEBER ajoute que ce projet inter Parcs est très intéressant et important. Le sujet et les enjeux d'aujourd'hui sont la mise en oeuvre de la zéro artificialisation nette (ZAN). Ce projet vise à lutter contre l'étalement urbain.

Il précise qu'actuellement 9,2 % des logements sont vacants à l'échelle des Vosges du Nord.

Il explique également que mener une expérimentation d'accompagnement à la rénovation des logements vacants constitue une première réponse au ZAN. Le territoire du Parc est l'intérêt de nouvelles populations. Actuellement l'opération Mut'Archi a doublé le nombre de conseils. Il serait bon de sortir de la phase expérimentale et d'aller vers une mise en œuvre opérationnelle.

M. WAHL précise que lors de la dernière réunion Mut'Archi, les chargées de mission ont explicitement fait part d'une surcharge de travail et qu'il reste peu de place pour ce nouveau projet ZAN. L'ADEUS nous accompagne pour proposer des solutions par le biais de 5 séminaires.

M. WEBER rappelle que c'est un sujet important pour nous. Le Parc représente l'organisme le plus à même de proposer des solutions qui respectent l'architecture locale.

Le citoyen ne sait pas où s'adresser dans les projets de rénovation et s'adresse en premier lieu au maire.

M. FERSTLER nous alerte concernant les tarifs en hausse dans la rénovation et que celle-ci reste extrêmement chère par rapport à la construction neuve.

M. WEBER répond que c'est pour ces raisons qu'un accompagnement qualitatif est de rigueur. La réponse à cette problématique serait d'imaginer une structure de portage qui puisse assurer le delta pour que la rénovation soit financièrement équivalente à la construction neuve en respectant les spécificités (partage de la culture, utilisation des matériaux).

M. FRAIN nous fait part quant à lui des difficultés rencontrées face à des propriétaires qui refusent de vendre leur maison. M. WEBER précise que sur notre territoire les bâtiments anciens sont encore accessibles financièrement contrairement à d'autres territoires.

A la demande de M. MICHEL quant à la position prise par les présidents de Parcs sur le ZAN, M. WEBER précise que cette position sera prise à l'automne, certains Parcs entrant en révision de charte. Elle sera ensuite présentée dans les Parcs de France et déclinée sur le territoire.

Voix : 50
Pour : 50
Contre :
Abstentions :

Décision : Le Comité Syndical :

- *approuve la poursuite du programme Inter-Parc axé sur le développement de résidences en architecture et paysage au sein de 6 Parcs naturels régionaux de la Région Grand-Est. Ce programme comprend, la réalisation des résidences pour 68.400 € TTC (versement d'une subvention d'investissement à chacun des PNRs disposant d'une résidence), l'animation de la démarche, la prise en compte des frais d'intervention pour l'organisation de conférences, la réalisation d'une mission de sensibilisation pour un montant de 28.650 € TTC (prestation de service, frais d'intervenants, frais de réception, frais de transport ...) et le développement des actions de communication et de restitution pour un montant de 9.350 € TTC (prestation de service, prestation de communication, frais d'intervenants, impression, graphisme ...). Le montant global du projet a été estimé à un total de 106.400 € TTC dont une partie sera dépensée sous forme de subventions aux parcs naturels régionaux partenaires de la démarche.*
- *décide d'inscrire un crédit de 38.000 € TTC en section de fonctionnement du BS 2022, 68.400 € TTC en section d'investissement pour la mise en œuvre de cette opération,*
- *approuve le plan de financement suivant :*
 - > *Région Grand-Est : 28.000 € de subvention de fonctionnement et 68.400 € de subvention d'investissement*
 - > *DRAC Grand-Est : 10.000 €*
- *charge le Président de solliciter les différentes participations conformément au plan de financements ci-dessus,*
- *autorise le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.*

4. Château de La Petite-Pierre – Présentation de l'avant-projet définitif – Salle Westphal

Depuis 2016, le SYCOPARC a engagé d'importants travaux de restauration de son siège, le château de La Petite Pierre.

Après une première tranche de travaux dédiée à la réhabilitation du clos-couvert, une seconde tranche a été réalisée pour l'aménagement intérieur du bâtiment puis une troisième tranche pour la restauration des aménagements extérieurs du château.

Les travaux de modernisation de la salle Westphal (pour une capacité d'accueil de 100 personnes), prévus dans le cadre de la quatrième tranche du programme initial de l'opération, n'ont pas été réalisés à ce jour car leur coût prévisionnel n'était pas compatible avec les moyens financiers mobilisables par le SYCOPARC.

Suite à la réception des travaux des trois premières tranches, pour permettre le réaménagement de la salle Westphal, qui joue un rôle important dans la dynamique locale et territoriale, une nouvelle étude de

maîtrise d'œuvre a été lancée afin d'ajuster le programme de l'opération aux besoins et de réajuster le montant estimatif des travaux.

En parallèle, la salle Westphal a vocation, à terme, à pouvoir accueillir des séminaires, des congrès, des réunions d'assemblées, des expositions temporaires, des workshops... L'espace après travaux devra être suffisamment fonctionnel et adaptable pour pouvoir répondre à la multiplicité des usages et besoins des acteurs institutionnels, associatifs et également socio-économiques du territoire.

Pour ce faire, le programme de l'opération porte sur :

- Une mise en accessibilité de la salle à tous les publics,
- Une amélioration significative des performances acoustiques et thermiques de l'espace,
- Une adaptation fonctionnelle, un agencement et l'équipement des espaces.

Principales caractéristiques du projet

La maîtrise d'œuvre a fait parvenir au SYCOPARC un Avant-Projet Définitif qui permettra, en cas de validation, de poursuivre les études et de lancer les marchés de travaux.

L'APD, dont le chiffrage prévisionnel hors options s'élève à 356.447,16 € HT, a été réalisé sur la base des principaux aménagements urbains :

- Pose d'un complexe isolant sur les rampants à base de fibre de bois et d'un feutre isolant acoustique,
- Pose d'un parquet massif collé,
- Remplacement des portes et de certaines menuiseries intérieures,
- Reprise et optimisation du système de chauffage en place,
- Installation d'un élévateur,
- Pose d'un nouveau système d'éclairage,
- Création d'un sas d'accueil et de rangements.

La salle sera partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite.

La surface au sol de la salle s'élève à 336 m² mais la majeure partie des investissements projetés porte sur les rampants qui présentent une superficie importante.

Le détail des coûts prévisionnels est présenté en annexe. Le chiffrage proposé présente plusieurs options qui pourront être activées en fonction des besoins et des coûts découlant des marchés de travaux.

Calendrier prévisionnel de l'opération

Le calendrier prévisionnel de poursuite des études puis de réalisation des travaux, proposé par la maîtrise d'œuvre, serait le suivant :

- 30/04 PRO – DCE – Lancement de la consultation
- 24/05 Remise offres
- 12/06 Notification des différents lots
- 30/06 Préparation du chantier
- 04/07 Démarrage des travaux
- 05/12 Opérations préalables à la réception
- 20/12 Réception des travaux

Financement de l'opération

DEPENSES	
	Réel
Travaux HT	356 447,00 €
Etudes de MOE	52 575,93 €
Frais divers - Marchés / SPS / OPC / BC / Assurances	26 000,00 €
Aléas travaux	17 822,35 €
TOTAL	452 845,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

	Réel
SYCOPARC	177 845 €
DSIL	170 000 €
CeA sur participation globale château	105 000 €
TOTAL	452 845 €

Les crédits du SYCOPARC, de la Région Grand Est et de la CeA ont déjà été mobilisés dans le cadre de l'emprunt réalisé par le SYCOPARC et dans le cadre des subventions attribuées au titre du projet global de restauration du château (pour mémoire, la CeA a participé à hauteur de 840.000 €).

Décision : Le Comité Syndical décide :

- d'approuver le programme des travaux tel que présenté dans l'Avant-Projet Définitif pour un montant estimatif hors options de 356.447,16 € HT,
- d'autoriser M. le Président à souscrire les options eu égard au budget disponible et aux résultats des marchés,
- d'autoriser M. le Président à fixer par avenant le montant de la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre, conformément aux dispositions prévues par le CCAP du marché,
- d'autoriser M. le Président à procéder au dépôt des dossiers d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux,
- d'autoriser M. le Président à lancer et attribuer les marchés d'études et de travaux,
- d'autoriser M. le Président à réaliser l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération,
- d'autoriser M. le Président à inscrire les crédits aux budgets concernés.

Voix : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

5. Espace Homme Nature de Sturzelbronn – Présentation du projet et de l'accompagnement du SYCOPARC

Mme JACOB-BAUER informe que, depuis plusieurs années, la commune de Sturzelbronn, traversée par le GR532 et à proximité de nombreux sites naturels remarquables (Réserve Naturelle Nationale des Rochers et Tourbières du Pays de Bitche, Sites Natura 2000, Réserve forestière intégrale transfrontalière...) toute proche de la frontière allemande, souhaite développer un projet d'écotourisme et de sensibilisation à l'environnement sur le site de l'ancienne école de la commune, occupé depuis plusieurs années par le personnel du SYCOPARC en charge du suivi de la RNN.

Pour construire ce projet, elle s'est naturellement rapprochée des services du Parc afin de l'aider à constituer un programme de travaux et imaginer une organisation et une médiation sur le site permettant

de valoriser les espaces naturels et culturels remarquables situés à proximité.

Ce projet permettrait au Parc d'être présent du Nord au Sud, d'être plus lisible et devrait bénéficier de l'utilisation de tous les acteurs locaux en lien avec le Parc. Pour information, le Parc est en train de travailler sur l'extension de la RNN. Madame JACOB-BAUER souligne que ce projet représente également un point d'attractivité entre le sentier des cimes à Drachenbronn et le nouveau Site verrier de Meisenthal.

Les principes de l'Espace Homme Nature sont :

- Etre un site d'accueil,
- Pouvoir partir en étoile sur différents sites.

La maîtrise d'ouvrage sera portée par la commune de Sturzelbronn. Les objectifs initiaux de cet espace sont :

- Retrouver une vocation et rénover l'ancienne école,
- Valoriser les vestiges de l'abbaye cistercienne et restaurer la maison du portier,
- S'inscrire dans une logique vertueuse en s'appuyant sur le mouvement pour une frugalité heureuse et créative dans l'architecture et l'aménagement des territoires.

L'ambition est double :

- D'une part éco-rénover et aménager le rez-de-chaussée de l'ancienne école afin de disposer de 2 espaces d'activités,
- D'autre part créer un équipement contemporain de médiation alliant une galerie, une grange associée à un espace de convivialité...

La commune a prévu un aménagement sur la rue Principale (arrêt de bus...).

Le projet se veut démonstrateur du travail du bois en construisant en bois local. Deux essences sont mobilisées à cet effet : le pin sylvestre et le chêne. La démarche bois est composée de 4 séquences :

- Avec les acteurs de la forêt : déterminer les ressources et les qualités de bois à exploiter,
- Avec les architectes : imaginer un projet adapté au regard de la ressource disponible (lots charpentes, bardages, platelage),
- Avec les scieurs : optimiser l'utilisation des grumes et assurer le stockage plus le séchage,
- Avec les entreprises de charpente et de menuiserie : mettre à disposition des bois de qualité.

Compte tenu de la vocation et de l'orientation de ces équipements, il apparaît cohérent qu'ils soient réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SYCOPARC qui en assurera également l'animation ponctuelle notamment dans le cadre des actions de médiation assurées, entre autres, par les agents de la RNN.

Les objectifs sont :

- Développer des parcours de découvertes autour de l'Espace Homme Nature (lien itinérance GR532, sensibilisation aux milieux naturels, faire découvrir la gestion forestière à Haute Valeur Ecologique, renforcement de l'offre et services touristiques, ouverture des paysages),
- Valoriser la biodiversité et les milieux naturels remarquables mais non fragiles.

L'aménagement des équipements de scénographie et de médiation se décomposerait en 3 phases :

Phase 1 : Mise en place d'une scénographie d'interprétation permanente abordant les milieux naturels et les patrimoines singuliers du Pays de Bitche et de la RNNRTPB.

Phase 2 : Depuis l'ancienne école, mise en place, structuration et équipement des parcours de découverte en milieu naturel. Les thèmes des milieux humides, des cours d'eau, des étangs, des rochers, de la forêt et du bois seront à traiter.

Phase 3 : Organisation et mise en place d'une exposition temporaire au niveau de la galerie et du jardin.

L'animation future du site, enjeu important de la réussite du projet, serait principalement assurée par la commune, les associations locales et ponctuellement par les agents de la RNN. Le projet a également été pensé afin de pouvoir fonctionner sans animation spécifique (circuit réalisé en autonomie, espace d'exposition extérieur...).

Budget prévisionnel – Financements

Le budget prévisionnel lié à la conception des équipements de scénographie et de médiation a été estimé à un total de 520.000 € HT (MOE + scénographie + équipement) et devra être consolidé dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre.

Le projet serait financé à 100 % via des crédits européens (FEDER), des crédits investissement de la Région Grand Est et des crédits du Massif des Vosges.

Pour l'heure, le SYCOPARC a déposé des demandes de subventions pour le financement des études de maîtrise d'œuvre relatives aux équipements scénographiques. Le dossier FEDER est en cours de construction et des échanges sur le financement futur des travaux sont également en discussion avec les financeurs potentiels qui soutiennent le projet.

Calendrier

- Projet : avril à juillet 2022,
- Réalisation : 2023 à 2024.

A la demande de M. MICHEL, Mme JACOB-BAUER précise que le projet se situe dans un secteur classé Monument Historique et que le permis a d'ores et déjà été accordé.

Avec la Maison de la Biosphère située de l'autre côté de la frontière, M. SCHMITT s'interroge si l'EHN est un outil complémentaire ou concurrentiel. Mme JACOB-BAUER précise qu'en termes de personnel, il n'y a pas de recrutement à prévoir dans la mesure où nous avons déjà le personnel nécessaire. Ce projet qui s'est construit petit à petit était une demande formulée depuis longtemps par le Massif des Vosges. Si la commune de Sturzelbronn n'avait pas souhaité valoriser un bâtiment, le PNRVN ne serait pas intervenu.

Décision : Le Comité Syndical :

- prend acte du projet de la commune de Sturzelbronn et de ses orientations,
- autorise le SYCOPARC à assurer la maîtrise d'ouvrage pour la conception puis réalisation des équipements de scénographie et de médiation en lieu et place de la commune de Sturzelbronn,
- autorise M. le Président à signer, à titre gracieux, avec la commune de Sturzelbronn, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage présentant les conditions de la délégation,
- autorise M. le Président à lancer et attribuer les marchés nécessaires à la bonne réalisation des études et travaux,
- autorise M. le Président à solliciter les crédits auprès des financeurs potentiels et à inscrire les opérations aux budgets concernés,

- autorise M. le Président à entreprendre toutes démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

6. Liste des emplois

a. Création d'un emploi non permanent à temps complet d'attaché de conservation du patrimoine pour assurer la mission de chargé de mission conservation des musées

En 2022, le dispositif de la conservation mutualisée est très sollicité notamment pour la réalisation des missions d'inventaire et de récolement des collections des musées. Afin de faire face aux besoins du territoire, il est proposé au Comité Syndical de renforcer l'équipe de la conservation par le recrutement d'un chargé de mission conservation des musées pour une période de 6 mois.

Voix : 50
Pour : 50
Contre :
Abstentions :

Décision : Le Comité Syndical décide :

- de créer un emploi non permanent, à temps complet, d'attaché de conservation du patrimoine afin d'assurer la mission de chargé de mission conservation des musées,
- d'autoriser le Président, compte tenu des besoins du service et du profil des candidats, à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique,
- de charger le Président de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, en référence à l'échelle indiciaire d'attaché de conservation du patrimoine

b. Création d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet pour assurer la mission de responsable des ressources humaines

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires 2022 et du vote du budget primitif du SYCOPARC, l'évolution de l'équipe du Parc et les contraintes réglementaires liées au passage à 50 agents nécessitent le renforcement des moyens humains consacrés à la gestion des ressources humaines du syndicat.

Afin de répondre à ces nouveaux besoins, il est proposé au Comité Syndical de créer un emploi permanent de responsable des ressources humaines à temps plein.

Ce poste est financé dans le cadre du budget statutaire.

Voix : 50
Pour : 50
Contre :
Abstentions :

Décision : Le Comité Syndical décide :

- de créer un emploi permanent, à temps complet, d'attaché territorial afin d'assurer la mission de responsable des ressources humaines,
- d'autoriser le Président, compte tenu des besoins du service et du profil des candidats, à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article L332-8 2° du code de la fonction publique,
- de charger le Président de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, en référence à l'échelle indiciaire d'attaché territorial.

c. Création d'un emploi non permanent à temps complet d'animateur territorial pour assurer la mission de garde médiateur de la Réserve Naturelle Nationale

Le SYCOPARC est responsable de la gestion de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) des Rochers et Tourbières du Pays de Bitche. Dans le cadre de cette mission, la DREAL, financeur de l'animation et des actions menées dans la réserve, a souhaité doter les Réserves Naturelles Nationales de moyens complémentaires afin notamment de renforcer la médiation dans ces espaces sensibles et protégés.

Compte tenu de ces moyens complémentaires, la RNN souhaite procéder au recrutement d'un garde médiateur sur une durée de 6 mois afin de renforcer le travail de médiation autour de la réserve.

Voix : 50
Pour : 50
Contre :
Abstentions :

Décision : *Le Comité Syndical décide :*

- de créer un emploi non permanent, à temps complet, d'animateur afin d'assurer la mission de garde médiateur de la Réserve Naturelle Nationale,
- d'autoriser le Président, compte tenu des besoins du service et du profil des candidats, à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par article L332-23 1° du code général de la fonction publique,
- de charger le Président de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, en référence à l'échelle indiciaire d'animateur territorial.

7. **Don en faveur d'un Parc naturel en Ukraine – via la Fédérations des Parcs**

M. le Président souligne que le Parc naturel régional des Vosges du Nord fait partie du réseau Europarcs tout comme des parcs d'Ukraine. A ce jour, le SYCOPARC est prêt à accueillir des familles ukrainiennes dans la maison Rufin. Le Président rappelle que le PNRVN collabore depuis plus de vingt ans avec la réserve de Berezinsky

M. Philippe OSPITAL, ancien directeur du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, est en contact avec le Parc national de Meotida Nadezhda Dolgova situé en Ukraine qui lance un appel à l'aide pour récolter des fonds. Aussi, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France collectera des fonds des 58 Parcs du territoire français (1.000 € par Parc ont été proposés, sachant que le besoin est estimé à 600 € par jour) et assurera le lien avec le Parc ukrainien.

Voix : 50
Pour : 50
Contre :
Abstentions :

Décision : *Le Comité Syndical décide :*

- de procéder au versement d'une subvention d'un montant de 1.000 € à la fédération des parcs naturels régionaux de France afin d'apporter une aide financière à l'Ukraine,
- d'autoriser le Président, à inscrire les crédits au budget supplémentaire 2022 du SYCOPARC et à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires au versement de cette subvention.

8. **Divers – communication**

M. MICHEL est fier d'annoncer que la ville de Bouxwiller a été labellisée « Petite cité de caractère ». Parmi les 200 communes de France, Bouxwiller est la première commune d'Alsace à avoir eu ce label attribué pour 5 ans dans la mesure où elle répond aux critères demandés en matière d'environnement, de bâti ancien.

Inauguration LIFE Biocorridors le 28 mars 2022 : Mme LEDIG fait part que les travaux de suppression de l'étang de Nonnenhardt ont été bien suivis par les agents du Parc, entre autres Marie L'HOSPITALIER. Ils sont maintenant en attente de la renaturation du lieu.

Quelques dates à retenir

- 1^{er} mai : Ouverture complète du Site verrier de Meisenthal
- 16 mai de 9h à 17h : Journée de clôture LIFE Biocorridors : Liebfrauenthal
- 21 et 22 mai : Inauguration des pistes cyclables transfrontalières :
 - . samedi 21 : inauguration
 - . dimanche 22 : journée grand public slow up

- 18 juin : Inauguration multisites des Ütes
- 27 juin à 17h30 : Comité Syndical
- 9 juillet : Assemblée générale des délégués
- Du 18 au 20 octobre : Congrès des Parcs à Saint Nazaire

Informations diverses

- Programme Habiter Autrement 2022
- Définition de la stratégie d'attractivité face aux enjeux ZAN et valorisation des patrimoines bâtis
- Appel à projet Design mois un bout d'Bois « Le pin conquérant »
- Exposition de photos aux grilles du Jardin du Luxembourg à Paris « Une traversée de l'Europe » : une photo de Hunspach, un des plus beaux villages de France, y est exposée

M. le Président remercie tous les participants pour leur présence.

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 27 juin 2022

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 15 juin 2022
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 21
Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75
Nombre de voix membres présents : 31
Nombre de voix pouvoirs : 11

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, FRIEDERICH, GUILLIER, MUCKENSTURM, PASTOR, SANDER, MM. BALL, BERRON, HELMER, HILT, HUBERT, KENNEL, KLIPFEL, MARCHAL, MORQUE, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WAHL, WEBER, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes DOH, KOCHERT, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, FRAIN, HOFFSESS, HUBER, LENHARD, MARMILLOT, SUCK, WALTER, WINDSTEIN.

OBJET : Décision modificative N°1/2021 – Budget principal du SYCOPARC

Voix : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU la délibération du Comité Syndical du 12 février 2022 approuvant le budget primitif 2022 du SYCOPARC,
Vu la délibération du Comité Syndical du 9 avril 2022 approuvant le budget supplémentaire du budget principal du SYCOPARC,

Décision : Le Comité Syndical :

- approuve la décision modificative n°1/2022 s'élevant en dépenses et en recettes de fonctionnement à 110.653,99 € et en dépense et en recettes d'investissement à 92.053,53 €.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SM - SYCOPARC (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25670069100015

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE BOUXWILLER

M. 14

Décision modificative 1 (3)
Voté par nature

BUDGET : SYCOPARC (4)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	63
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	64
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	65

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	SYCOPARC SYCOPARC	DM 2022
-------------------	------------------------------	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	110 653,99	110 653,99
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		110 653,99	110 653,99

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	92 053,53	92 053,53
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		92 053,53	92 053,53

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	202 707,52	202 707,52
----------------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	1 595 769,61	0,00	8 495,46	8 495,46	1 604 265,07
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 550 355,41	0,00	8 100,00	8 100,00	2 558 455,41
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	106 725,00	0,00	5,00	5,00	106 730,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 252 850,02	0,00	16 600,46	16 600,46	4 269 450,48
66	Charges financières	18 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	20 000,00
67	Charges exceptionnelles	47 255,17	0,00	0,00	0,00	47 255,17
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 318 105,19	0,00	18 600,46	18 600,46	4 336 705,65
023	Virement à la section d'investissement (5)	24 500,00		0,00	0,00	24 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		92 053,53	92 053,53	92 053,53
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		24 500,00		92 053,53	92 053,53	116 553,53
TOTAL		4 342 605,19	0,00	110 653,99	110 653,99	4 453 259,18

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 064 736,24
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 517 995,42
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	14 300,00	0,00	0,00	0,00	14 300,00
70	Produits services, domaine et ventes div	493 300,00	0,00	0,00	0,00	493 300,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	4 960 870,03	0,00	88 000,00	88 000,00	5 048 870,03
75	Autres produits de gestion courante	29 319,00	0,00	0,00	0,00	29 319,00
Total des recettes de gestion courante		5 497 789,03	0,00	88 000,00	88 000,00	5 585 789,03
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 497 789,03	0,00	88 000,00	88 000,00	5 585 789,03
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		22 653,99	22 653,99	22 653,99
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		22 653,99	22 653,99	22 653,99
TOTAL		5 497 789,03	0,00	110 653,99	110 653,99	5 608 443,02

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 608 443,02
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	93 899,54
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	231 840,00	0,00	0,00	0,00	231 840,00
204	Subventions d'équipement versées	68 400,00	0,00	0,00	0,00	68 400,00
21	Immobilisations corporelles	42 418,75	0,00	30 000,00	30 000,00	72 418,75
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 143,31	0,00	39 399,54	39 399,54	54 542,85
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	357 802,06	0,00	69 399,54	69 399,54	427 201,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 524 500,00	0,00	0,00	0,00	2 524 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	140 837,81		0,00	0,00	140 837,81
	Total des dépenses financières	2 665 337,81	0,00	0,00	0,00	2 665 337,81
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 023 139,87	0,00	69 399,54	69 399,54	3 092 539,41
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		22 653,99	22 653,99	22 653,99
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		22 653,99	22 653,99	22 653,99
	TOTAL	3 023 139,87	0,00	92 053,53	92 053,53	3 115 193,40

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 115 193,40
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	303 146,17	0,00	0,00	0,00	303 146,17
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 143,31	0,00	0,00	0,00	15 143,31
	Total des recettes d'équipement	318 289,48	0,00	0,00	0,00	318 289,48
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	13 600,00	0,00	0,00	0,00	13 600,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	13 600,00	0,00	0,00	0,00	13 600,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	331 889,48	0,00	0,00	0,00	331 889,48
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	24 500,00		0,00	0,00	24 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		92 053,53	92 053,53	92 053,53

SYCOPARC - SYCOPARC - DM - 2022

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		24 500,00		92 053,53	92 053,53	116 553,53
TOTAL		356 389,48	0,00	92 053,53	92 053,53	448 443,01

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 678 806,80
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 127 249,81
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	93 899,54
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	8 495,46		8 495,46
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 100,00		8 100,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00		5,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	2 000,00	0,00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	92 053,53	92 053,53
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		18 600,46	92 053,53	110 653,99

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	110 653,99
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	22 653,99	22 653,99
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	30 000,00	0,00	30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	39 399,54	0,00	39 399,54
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		69 399,54	22 653,99	92 053,53

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	92 053,53
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	88 000,00		88 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	22 653,99	22 653,99
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		88 000,00	22 653,99	110 653,99

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	110 653,99
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		92 053,53	92 053,53
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	92 053,53	92 053,53

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	92 053,53
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 595 769,61	8 495,46	8 495,46
60611	Eau et assainissement	750,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	17 760,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	28 846,45	0,00	0,00
60622	Carburants	12 100,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	700,00	1 000,00	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	62 833,88	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	1 074,10	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	8 320,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	58 310,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	658 946,47	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	600,00	495,46	495,46
6135	Locations mobilières	17 500,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	10 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	2 000,00	2 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 500,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	6 700,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	200,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	43 562,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	13 600,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	133 200,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	10 900,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	8 920,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	49 211,52	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	150 145,15	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	6 730,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	131 839,04	0,00	0,00
6238	Divers	28 200,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	4 700,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	15 124,00	0,00	0,00
6256	Missions	47 582,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	14 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	9 920,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	13 395,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 200,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	24 100,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	600,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 550,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	150,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 550 355,41	8 100,00	8 100,00
6218	Autre personnel extérieur	18 100,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 464,00	20,00	20,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	32 880,00	80,00	80,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	5 090,00	10,00	10,00
6411	Personnel titulaire	807 600,00	1 000,00	1 000,00
6413	Personnel non titulaire	897 500,00	5 300,00	5 300,00
64162	Emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	369 100,00	1 220,00	1 220,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	252 580,00	150,00	150,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	37 400,00	150,00	150,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	41 742,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	8 400,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	7 587,41	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 130,00	20,00	20,00
6488	Autres charges	56 782,00	150,00	150,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	106 725,00	5,00	5,00
6531	Indemnités	56 500,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	2 500,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	7 500,00	0,00	0,00
6535	Formation	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	40 225,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	5,00	5,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		4 252 850,02	16 600,46	16 600,46
66	Charges financières (b)	18 000,00	2 000,00	2 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	18 000,00	2 000,00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	47 255,17	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	47 255,17	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		4 318 105,19	18 600,46	18 600,46
023	Virement à la section d'investissement	24 500,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	92 053,53	92 053,53
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	92 053,53	92 053,53
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		24 500,00	92 053,53	92 053,53
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		24 500,00	92 053,53	92 053,53
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 342 605,19	110 653,99	110 653,99

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	110 653,99
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	14 300,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	14 300,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	493 300,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	493 300,00	0,00	0,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	4 960 870,03	88 000,00	88 000,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	797 266,75	88 000,00	88 000,00
7472	Participat° Régions	986 404,25	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	417 950,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	357 930,00	0,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	203 100,00	0,00	0,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	463 298,80	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	1 731 920,23	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	3 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	29 319,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	7 800,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	21 519,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		5 497 789,03	88 000,00	88 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		5 497 789,03	88 000,00	88 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	22 653,99	22 653,99
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	22 653,99	22 653,99
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	22 653,99	22 653,99
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 497 789,03	110 653,99	110 653,99

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	110 653,99
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	231 840,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	186 240,00	0,00	0,00
2032	Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	45 600,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	68 400,00	0,00	0,00
2041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	68 400,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	42 418,75	30 000,00	30 000,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	-33 581,25	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
21728	Autres agencements (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	76 000,00	30 000,00	30 000,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	15 143,31	39 399,54	39 399,54
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	15 143,31	39 399,54	39 399,54
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		357 802,06	69 399,54	69 399,54
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 524 500,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 524 500,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	140 837,81	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 665 337,81	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 023 139,87	69 399,54	69 399,54
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	22 653,99	22 653,99
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	22 653,99	22 653,99
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	22 653,99	22 653,99
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	22 653,99	22 653,99
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 023 139,87	92 053,53	92 053,53

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	92 053,53
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	303 146,17	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	30 000,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	57 672,84	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	180 440,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	-5 500,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	40 533,33	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 143,31	0,00	0,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	15 143,31	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	318 289,48	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 600,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	13 600,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	13 600,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	331 889,48	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	24 500,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	92 053,53	92 053,53
28051	Concessions et droits similaires	0,00	5 841,24	5 841,24
28182	Matériel de transport	0,00	16 696,68	16 696,68
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	46 396,31	46 396,31
28184	Mobilier	0,00	13 539,89	13 539,89
28188	Autres immo. corporelles	0,00	9 579,41	9 579,41
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	24 500,00	92 053,53	92 053,53
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	24 500,00	92 053,53	92 053,53
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	356 389,48	92 053,53	92 053,53

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	92 053,53
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R/ 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 028 (1)
LIBELLE : INTERREG 4 ATELIER CHATAIGNE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
13221		0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 036 (1)
LIBELLE : RESIDENCES ARCHITEC ET PAYSAG

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2032	Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
13221		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 082 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT COMBLES

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 100 (1)
LIBELLE : MATERIEL INFORMATIQUE MUT ARCHI**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 105 (1)
LIBELLE : MATERIEL SIGNALÉTIQUE ET VELO ELEC RN BITCHE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 107 (1)
LIBELLE : AMI TVB TORNADE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 115 (1)
LIBELLE : CREATION SITE INTERNET MAISON EAU RIVIERE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
13221		0,00	0,00
13222		0,00	0,00
13231		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 118 (1)
LIBELLE : ARCHIVAGE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
13221		0,00	0,00
13222		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 126 (1)
LIBELLE : PLAN PAYSAGE ECO COMPTEURS ET FENETRES

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 128 (1)
LIBELLE : REALISATION RESIDENCES ARCHITEC PARCS

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 132 (1)
LIBELLE : INFRASTRUCTURES VALORISATION PAYSAGE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 133 (1)
LIBELLE : 5 AIRES DE BIVOUACS

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 134 (1)
LIBELLE : ACCOMP CREATION INFRASTC PLEINE NATURE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 135 (1)
LIBELLE : FILM INITIATIVES DE NOS REGIONS**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 136 (1)
LIBELLE : MATERIEL INFORMATIQUE 2021**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 137 (1)
LIBELLE : LIFE BIOCORRIDOR**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 160 (1)
LIBELLE : ETUDE THERMIQUE REAMENAGEMENT CHATEAU

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 200 (1)
LIBELLE : EVALUATION CHARTE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
13221		0,00	0,00
13222		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2020 (1)
LIBELLE : INVESTISSEMENT 2020

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat ^o , matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2522 (1)
LIBELLE : ACTUALISATION SITE INTERNET ECO RENOVER

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 320 (1)
LIBELLE : ETUDE RENOVATION CHATEAU

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13221		0,00	0,00
13222		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 34221 (1)
LIBELLE : ETUDES IMPLANTATIONS ET MOE ABRIS RIS GR53

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 34222 (1)
LIBELLE : ETUDES IMPLANTATION MOE FENETRES PAYSAGE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 34223 (1)
LIBELLE : ETUDE AMEN OBERSVATOIRE ET SCENO STURZELBRONN

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 34224 (1)
LIBELLE : ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE 2022

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 3522 (1)
LIBELLE : SUBVT RESIDENCES ARCHI ET PAYS 2022

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 417 (1)
LIBELLE : ETUDE STRATEGIE COMMUNICATION PARC

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13221		0,00	0,00
13222		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 526 (1)
LIBELLE : ACHAT FIREWALL ET FRAIS INSTALLATION

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13222		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 547 (1)
LIBELLE : DIVERS

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 548 (1)
LIBELLE : DIVERS

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
13212		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 599 (1)
LIBELLE : REAMENAGEMENT CHATEAU

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 69 399,54
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	39 399,54
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	39 399,54
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-69 399,54
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 617 (1)
LIBELLE : LIFE BIOCORRIDOR

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 626 (1)
LIBELLE : SYSTEME INFORMATIQUE PARC ET SAUVEGARDES

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 737 (1)
LIBELLE : ACQUISITIONS FONCIERES LIFE BIOCORRIDOR B2

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 738 (1)
LIBELLE : ACQUISITIONS INVESTISSEMENT 2017

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 812 (1)
LIBELLE : INVESTISSEMENTS 2018

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 901 (1)
LIBELLE : BD INV COLL MUSEES PHALSBURG MEISENTHA

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
13218		0,00	0,00
13222		0,00	0,00
132222		0,00	0,00
13232		0,00	0,00
1324	Subv. non transf. Communes	0,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 902 (1)
LIBELLE : INVESTISSEMENT 2019

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
13222		0,00	0,00
132221		0,00	0,00
132222		0,00	0,00
13231		0,00	0,00
13232		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 956 (1)
LIBELLE : MUSEE VIRTUEL EVOLUTION MISE LIGNE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
13218		0,00	0,00
13221		0,00	0,00
13222		0,00	0,00
132221		0,00	0,00
132222		0,00	0,00
13231		0,00	0,00
13232		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 980 (1)
LIBELLE : TRAVAUX REAMENAGEMENT SALLE JERRY HANS

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13221		0,00	0,00
13222		0,00	0,00
132221		0,00	0,00
132222		0,00	0,00
13231		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 2 665 337,81	22 653,99	II 22 653,99
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 524 500,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 524 500,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		140 837,81	22 653,99	22 653,99
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	22 653,99	22 653,99
020	Dépenses imprévues	140 837,81	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 687 991,80	1 487 891,27	0,00	4 175 883,07

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 38 100,00	92 053,53	VI 92 053,53
Ressources propres externes de l'année (a)		13 600,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	13 600,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		24 500,00	92 053,53	92 053,53
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28051	Concessions et droits similaires	0,00	5 841,24	5 841,24
28182	Matériel de transport	0,00	16 696,68	16 696,68
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	46 396,31	46 396,31
28184	Mobilier	0,00	13 539,89	13 539,89
28188	Autres immo. corporelles	0,00	9 579,41	9 579,41
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	24 500,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	130 153,53	1 475 834,86	2 678 806,80	0,00	4 284 795,19

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 4 175 883,07
Ressources propres disponibles	VIII 4 284 795,19
Solde	IX = VIII – IV (5) 108 912,12

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 42

VOTES :

Pour : 42

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 15/06/2022

Présenté par Michaël WEBER, Président (1),

A Preuschorf, le 27/06/2022

Michaël WEBER, Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Comité Syndical du 27 juin 2022

A Preuschorf, le 27/06/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BALL Jean-Claude	
BAUER Aurore	
BERRON Jean-Claude	
BRASTENHOFER Aude	
BRUPPACHER Frédéric	
BUFFA Jean-Claude	
DOH Véronique	
EHRSTEIN Nathalie	
FRAIN Georges-Michel	
FRIEDERICH Cindy	
GLAD Jacqueline	
GUILLIER Anne	
HELMER Jacques	
HILT Patrice	
HOFFSESS Marc	
HUBER Bernard	
HUBERT Jean-Claude	
KENNEL Guy-Dominique	
KERN Viviane	
KLIPFEL Christian	
KOCHERT Stéphanie	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

LEDIG Evelyne	
LEHMANN Marie-Paule	
LENHARD Antoine	
MADELEINE Véronique	
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	
MARCHAL Cédric	
MARMILLOT Dominique	
MICHEL Patrick	
MORQUE Dominique	
MUCKENSTURM Nicole	
MULLER Mathieu	
Nom et prénom du signataire	
PASTOR Sophie	
PETER Christophe	
PFEFFER Jean-Louis	
REICHHELD Patrick	
SANDER Anne	
SCHMITT André	
STAATH Freddy	
SUCK David	
WAECHTER Eliane	
WAHL Bertrand	
WALTER Hubert	
WEBER Michaël	
WEIL Serge	
WEY Joëlle	
WINDSTEIN Claude	
ZELLER Huguette	
ZINGRAFF Marc	

SYCOPARC - DECISION MODIFICATIVE NR 1/2022

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES - D2

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 42

VOTES :

Pour 42

Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation : 27 juin 2022

Présenté par Michaël WEBER, Président





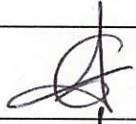

A Preuschedorf, le 27 juin 2022

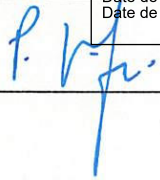
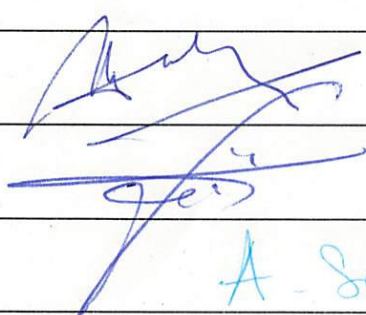
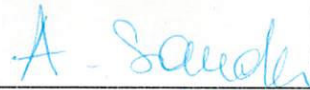



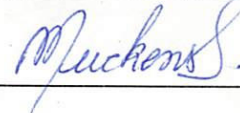


Michaël WEBER, Président

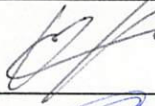

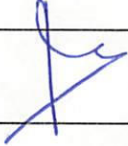


Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire

A Preuschedorf, le 27 juin 2022

Les membres du Comité Syndical,

BALL Jean-Claude	
BAUER Aurore	
BERRON Jean-Claude	
BRASTENHOFER Aude	
BRUPPACHER Frédéric	
BUFFA Jean-Claude	
DOH Véronique	
EHRSTEIN Nathalie	
FRAIN Georges-Michel	
FRIEDERICH Cindy	
GLAD Jacqueline	
GUILLIER Anne	
HELMER Jacques	

HILT Patrice	
HOFFSESS Marc	
HUBER Bernard	
HUBERT Jean-Claude	
KENNEL Guy-Dominique	
KERN Claude	<i>Akise SANDER</i> 
KERN Viviane	
KLIPFEL Christian	
KOCHERT Stéphanie	
LEDIG Evelyne	
LEHMANN Marie-Paule	
LENHARD Antoine	
MADELEINE Véronique	
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	
MARCHAL Cédric	
MARMILLOT Dominique	
MICHEL Patrick	
MORQUE Dominique	
MUCKENSTURM Nicole	
MULLER Mathieu	
PASTOR Sophie	
PETER Christophe	

PFEFFER Jean-Louis	
REICHHELD Patrick	
SCHMITT André	
STAATH Freddy	
SUCK David	
WAECHTER Eliane	
WAHL Bertrand	
WALTER Hubert	
WEBER Michaël	
WEIL Serge	
WEY Joëlle	
WINDSTEIN Claude	
ZELLER Huguette	
ZINGRAFF Marc	

Certifié exécutoire par Michaël WEBER, Président du Sycoparc, compte tenu de la transmission en Préfecture le 05/07/2022 et de la publication le 05/07/2022



SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 27 juin 2022

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 15 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 31

Nombre de voix pouvoirs : 11

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, FRIEDERICH, GUILLIER, MUCKENSTURM, PASTOR, SANDER, MM. BALL, BERRON, HELMER, HILT, HUBERT, KENNEL, KLIPFEL, MARCHAL, MORQUE, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WAHL, WEBER, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes DOH, KOCHERT, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, FRAIN, HOFFSESS, HUBER, LENHARD, MARMILLOT, SUCK, WALTER, WINDSTEIN.

OBJET : Décision modificative n° 1/2022 – Budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière »

Voix : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU la délibération du Comité Syndical du 12 février 2022 approuvant le budget primitif 2022 de la Maison de l'Eau et de la Rivière,

Décision : Le Comité Syndical :

- approuve la décision modificative n° 1/2022 s'élevant en dépenses et en recettes de fonctionnement à 10.337,00 € et en dépenses et recettes d'investissement à 8.897,03 €.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SM - SYCOPARC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE SYCOPARC (2)

Numéro SIRET : 25670069100023

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE BOUXWILLER

M. 14

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : SYCOPARC MER (4)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	21
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	22
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	23

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	SYCOPARC SYCOPARC MER	DM 2022
-------------------	----------------------------------	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 337,00	10 337,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		10 337,00	10 337,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	8 897,03
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 8 897,03	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		8 897,03	8 897,03

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		19 234,03	19 234,03
----------------------------	--	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	81 800,00	0,00	2 047,16	2 047,16	83 847,16
012	Charges de personnel, frais assimilés	226 650,00	0,00	0,00	0,00	226 650,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		309 350,00	0,00	2 047,16	2 047,16	311 397,16
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		309 350,00	0,00	2 047,16	2 047,16	311 397,16
023	Virement à la section d'investissement (5)	4 000,00		6 307,00	6 307,00	10 307,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		1 982,84	1 982,84	1 982,84
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 000,00		8 289,84	8 289,84	12 289,84
TOTAL		313 350,00	0,00	10 337,00	10 337,00	323 687,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	323 687,00
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	87 950,00	0,00	1 200,00	1 200,00	89 150,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	164 500,00	0,00	9 137,00	9 137,00	173 637,00
75	Autres produits de gestion courante	15 900,00	0,00	0,00	0,00	15 900,00
Total des recettes de gestion courante		313 350,00	0,00	10 337,00	10 337,00	323 687,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		313 350,00	0,00	10 337,00	10 337,00	323 687,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		313 350,00	0,00	10 337,00	10 337,00	323 687,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	323 687,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	12 289,84
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	8 897,03
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 897,03
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	607,19	607,19	607,19
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	607,19	607,19	607,19
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	607,19	607,19	607,19
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	4 000,00		6 307,00	6 307,00	10 307,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		1 982,84	1 982,84	1 982,84

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 000,00		8 289,84	8 289,84	12 289,84
TOTAL		4 000,00	0,00	8 897,03	8 897,03	12 897,03

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 897,03
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	12 289,84
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 047,16		2 047,16
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	1 982,84	1 982,84
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		6 307,00	6 307,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 047,16	8 289,84	10 337,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 337,00
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	8 897,03
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 897,03
---	-----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 200,00		1 200,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	9 137,00		9 137,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		10 337,00	0,00	10 337,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 337,00
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		1 982,84	1 982,84
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		6 307,00	6 307,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	8 289,84	8 289,84

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	607,19
-----------------------------------	---------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 897,03
---	-----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	81 800,00	2 047,16	2 047,16
60611	Eau et assainissement	550,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	7 000,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	16 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	300,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	19 000,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	400,00	400,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	100,00	100,00	100,00
6064	Fournitures administratives	300,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 500,00	947,16	947,16
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	1 750,00	100,00	100,00
6135	Locations mobilières	1 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	1 500,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 000,00	300,00	300,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	9 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	500,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	200,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	600,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	0,00	0,00
6256	Missions	4 500,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	300,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	300,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	2 500,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	500,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	300,00	200,00	200,00
63512	Taxes foncières	1 200,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	400,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	226 650,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	9 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	700,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 900,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	400,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	77 600,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	65 900,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	30 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	24 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 700,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 200,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	800,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	650,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	7 800,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	900,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	900,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		309 350,00	2 047,16	2 047,16
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		309 350,00	2 047,16	2 047,16
023	Virement à la section d'investissement	4 000,00	6 307,00	6 307,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	1 982,84	1 982,84
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	1 982,84	1 982,84
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 000,00	8 289,84	8 289,84
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 000,00	8 289,84	8 289,84
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		313 350,00	10 337,00	10 337,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 337,00
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	45 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	45 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	87 950,00	1 200,00	1 200,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	1 200,00	1 200,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	87 950,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	164 500,00	9 137,00	9 137,00
7472	Participat° Régions	74 500,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	46 000,00	0,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	15 000,00	0,00	0,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	14 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	15 000,00	9 137,00	9 137,00
75	Autres produits de gestion courante	15 900,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	12 000,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	3 900,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		313 350,00	10 337,00	10 337,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		313 350,00	10 337,00	10 337,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		313 350,00	10 337,00	10 337,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 337,00
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	2 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		4 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		4 000,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	8 897,03
---	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 897,03
---	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	607,19	607,19
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	607,19	607,19
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	607,19	607,19
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	607,19	607,19
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 000,00	6 307,00	6 307,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	1 982,84	1 982,84
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 064,84	1 064,84
28188	Autres immo. corporelles	0,00	918,00	918,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 000,00	8 289,84	8 289,84
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		4 000,00	8 289,84	8 289,84
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 000,00	8 897,03	8 897,03

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 897,03
---	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 547 (1)
LIBELLE : Divers

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I	0,00	II	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00	
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00	
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00	
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00	
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00	
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00	
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00	
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00	
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00	
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>				
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves				
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	8 897,03	8 897,03

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 4 000,00	8 289,84	VI 8 289,84
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		4 000,00	8 289,84	8 289,84
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 064,84	1 064,84
28188	Autres immo. corporelles	0,00	918,00	918,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 000,00	6 307,00	6 307,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	12 289,84	0,00	0,00	607,19	12 897,03

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 8 897,03
Ressources propres disponibles	VIII 12 897,03
Solde	IX = VIII – IV (5) 4 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

SYCOPARC - MAISON DE L'EAU ET DE LA RIVIERE / DECISION MODIFICATIVE NR 1/2021

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES - D2

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 42

VOTES :

Pour 42

Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation : 15 octobre 2021

Présenté par Michaël WEBER, Président



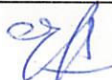


A Preusdorf, le 27 juin 2022

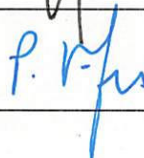
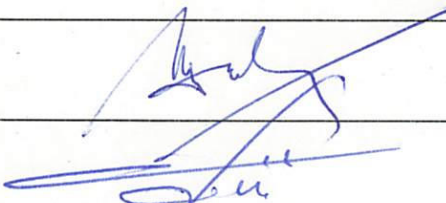




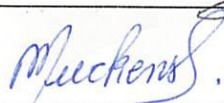
Michaël WEBER, Président




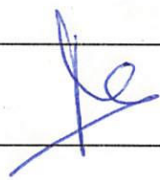

Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire

A Preusdorf, le 27 juin 2022

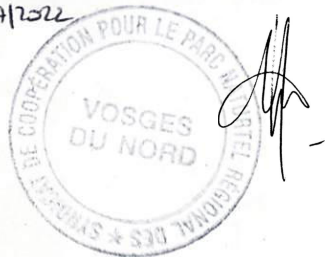
Les membres du Comité Syndical,

BALL Jean-Claude	
BAUER Aurore	
BERRON Jean-Claude	
BRASTENHOFER Aude	
BRUPPACHER Frédéric	
BUFFA Jean-Claude	
DOH Véronique	
EHRSTEIN Nathalie	
FRAIN Georges-Michel	
FRIEDERICH Cindy	
GLAD Jacqueline	
GUILLIER Anne	

HELMER Jacques	
HILT Patrice	
HOFFSESS Marc	
HUBER Bernard	
HUBERT Jean-Claude	
KENNEL Guy-Dominique	
KERN Claude	 Aude SANDER
KERN Viviane	
KLIPFEL Christian	
KOCHERT Stéphanie	
LEDIG Evelyne	
LEHMANN Marie-Paule	
LENHARD Antoine	
MADELEINE Véronique	
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	
MARCHAL Cédric	
MARMILLOT Dominique	
MICHEL Patrick	
MORQUE Dominique	
MUCKENSTURM Nicole	

MULLER Mathieu	
PASTOR Sophie	
PETER Christophe	
PFEFFER Jean-Louis	
REICHHELD Patrick	
SCHMITT André	
STAATH Freddy	
SUCK David	
WAECHTER Eliane	
WAHL Bertrand	
WALTER Hubert	
WEBER Michaël	
WEIL Serge	
WEY Joëlle	
WINDSTEIN Claude	
ZELLER Huguette	
ZINGRAFF Marc	

Certifié exécutoire par Michaël WEBER, Président du Sycoparc, compte tenu de la transmission en Préfecture le 05/07/2022 et de la publication le 05/07/2022



SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 27 juin 2022

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 15 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 35

Nombre de voix pouvoirs : 12

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, FRIEDERICH, GUILLIER, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, SANDER, MM. BALL, BERRON, HELMER, HILT, HUBERT, KENNEL, KLIPFEL, MARCHAL, MICHEL, MORQUE, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WAHL, WEBER, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes DOH, KOCHERT, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, FRAIN, HOFFSESS, HUBER, LENHARD, MARMILLOT, SUCK, WALTER, WINDSTEIN.

OBJET : Marque Valeurs Parc

Voix : 47

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 3

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord et notamment ses mesures 2.2.1 « Promouvoir et transmettre les savoir-faire » et 2.3.2 « Organiser les filières de proximité et développer de nouveaux liens »,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU la délibération du Comité Syndical du 22 juin 2019 relative à la validation des conventions pour l'utilisation de la marque « Valeurs Parc » pour les fruits et légumes et produits dérivés (PAM, épices, boissons...), les miels et produits de la ruche, les prestations éducatives, les hébergements et la restauration,

VU la délibération du Comité Syndical du 7 décembre 2019 attribuant le marquage Parc à différentes entreprises du territoire des Vosges du Nord et arrêtant le montant des cotisations annuelles des entreprises marquées,

VU la délibération du Comité Syndical du 22 juin 2019 relative à la validation des conventions pour l'utilisation de la marque « Valeurs Parc » pour les fruits et légumes et produits dérivés (PAM, épices, boissons...), les miels et produits de la ruche, les prestations éducatives, les hébergements et la restauration, les eaux minérales,

VU la délibération du Comité Syndical du 5 décembre 2020 validant le cahier des charges « Eaux minérales et de source »,

VU la délibération du Comité Syndical du 15 octobre 2021 attribuant le marquage Parc à différentes entreprises du territoire des Vosges du Nord et validant le cahier des charges « Elevage herbivores et produits transformés »,

VU la délibération du Comité Syndical du 12 février 2022 attribuant le marquage Parc à différentes entreprises du territoire des Vosges du Nord et validant le cahier des charges « Grès des Vosges »,

CONSIDERANT les demandes de marquage formulées par les entreprises :

- Pivoine et Colibri (Domfessel) pour le marquage au titre de la filière hébergement,
- Château du Liebfrauenberg (Goersdorf) pour le marquage au titre de la filière hébergement/restauration,
- EARL Ludwig (Ernolsheim-les-Saverne) pour le marquage au titre de la filière élevage herbivores,
- GAEC du Menhir (Volksberg) pour le marquage au titre de la filière élevage herbivores,

- Atelier Lorazo (Struth) pour le marquage au titre de la filière grès des Vosges,
 - Gîte de Thomasthal (Neuwiller-les-Saverne) pour le marquage au titre de la filière hébergement,
 - Hôtellerie du Couvent (Oberbronn) pour le marquage au titre de la filière hébergement/restauration,
 - Atelier Thomas Vetter (Neuwiller-les-Saverne) pour le marquage au titre de la filière grès des Vosges,
 - L'arborcal (Weiterswiller) pour le marquage au titre de la filière Fruits, légumes, plantes et produits dérivés.
- CONSIDERANT que le SYCOPARC a fait réaliser un audit d'entrée dans la marque pour toutes les entreprises ayant formulé une demande,
CONSIDERANT le positionnement de la commission marque,
VU l'exposé des motifs présenté par M. le Président,

Décision : Le Comité Syndical décide, sous réserve d'un avis concordant de la Commission « Marque » :
- d'attribuer la marque « Valeurs Parc » pour une durée de 5 ans à compter de la signature de la convention d'utilisation de la marque, pour :

Les hébergements à :

- Pivoine et Colibri – Fanny BONTEMPS, DOMFESSEL
- Gîte de Thomasthal – Chloé et Thomas VETTER, NEUWILLER-LES-SAVERNE

Les hébergements/restaurants à :

- Château de Liebfrauenberg – Frédéric DUCHMANN, GOERSDORF
- Hôtellerie du Couvent – Congrégation des Sœurs du Très-Saint-Sauveur, OBERBRONN

La filière fruits, légumes, plantes et produits dérivés à :

- L'arborcal – Agnès DIVOUX, WEITERSWILLER

Les produits issus de l'élevage herbivore à :

- EARL Ludwig – Perrine LUDWIG, ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

La filière Grès des Vosges à :

- Atelier Lorazo – Michael LORAZO, STRUTH
- Atelier Thomas Vetter – Thomas VETTER, NEUWILLER-LES-SAVERNE

- de ne pas attribuer la marque « Valeurs Parc » au GAEC du Menhir,
- d'autoriser le Président à signer les conventions d'utilisation de la marque « Valeurs Parc » avec les différents prestataires et entreprises cités ci-dessus,
- d'autoriser le Président à solliciter annuellement les cotisations auprès des entreprises marquées,
- d'autoriser le Président à engager l'ensemble des mesures et procédures nécessaires à l'application de la marque Valeurs Parc.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 27 juin 2022

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 15 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 35

Nombre de voix pouvoirs : 12

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, FRIEDERICH, GUILLIER, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, SANDER, MM. BALL, BERRON, HELMER, HILT, HUBERT, KENNEL, KLIPFEL, MARCHAL, MICHEL, MORQUE, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WAHL, WEBER, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes DOH, KOCHERT, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, FRAIN, HOFFSESS, HUBER, LENHARD, MARMILLOT, SUCK, WALTER, WINDSTEIN.

OBJET : Fiche-Action « Accompagner les éleveurs du territoire vers l'Agro-écologie »

Voix : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2020-2022,

VU l'exposé des motifs,

Décision : Le Comité Syndical :

- décide de poursuivre le travail d'accompagnement des éleveurs vers l'agro-écologie via le déploiement de la démarche Pâtur'Ajuste sur le territoire du Parc. L'animation de la démarche, les audits au sein des exploitations engagées dans le projet et les actions de communication à destination de l'ensemble des acteurs du territoire seront confiés à un prestataire. Le montant estimatif de l'opération s'élève à 23 650 € TTC (mission d'accompagnement, intervenants, impressions, communication, frais de réception, frais de déplacement pour la visite d'exploitations...),

- approuve et sollicite les financements suivants :

Massif FNADT : 11.825 €

Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 11.825 €

- décide d'inscrire les crédits nécessaires lors de la prochaine décision modificative,

- autorise M. le Président à solliciter les financeurs potentiels et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 27 juin 2022

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 15 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 35

Nombre de voix pouvoirs : 12

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, FRIEDERICH, GUILLIER, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, SANDER, MM. BALL, BERRON, HELMER, HILT, HUBERT, KENNEL, KLIPFEL, MARCHAL, MICHEL, MORQUE, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WAHL, WEBER, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes DOH, KOCHERT, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, FRAIN, HOFFSESS, HUBER, LENHARD, MARMILLOT, SUCK, WALTER, WINDSTEIN.

OBJET : Appel à projets « Animation des Projets Agro-Environnementaux » (PAEC)

Voix : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

CONSIDERANT l'appel à projets pour la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) 2023,

CONSIDERANT le rôle de chef de file du SYCOPARC dans la mise en œuvre des PAC sur le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord Alsace Bossue et Vosges Mosellanes,

CONSIDERANT les partenariats historiques avec la Chambre d'Agriculture du Bas Rhin et l'Association Mosellane d'Economie Montagne pour l'animation et la mise en œuvre de mesures agroenvironnementales et climatiques,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- d'autoriser M. le Président, à procéder au dépôt de deux dossiers (un pour le territoire bas-rhinois + un pour le territoire mosellan) en réponse à l'Appel à projet portant sur la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) 2023,


- d'autoriser M. le Président à signer une convention avec la Chambre d'agriculture du Bas-Rhin et l'Association Mosellane d'Economie Montagnarde afin d'acter le partenariat dans l'animation des projets Agro-Environnementaux et permettre le reversement des subventions perçues,

- d'autoriser M. le Président à procéder au reversement des subventions aux partenaires du projet selon les modalités prévues à la convention,

- d'autoriser M. le Président à signer tous documents nécessaires au dépôt des aides puis à leur justification.

Pour extrait conforme

Le Président,


Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 27 juin 2022

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 15 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 35

Nombre de voix pouvoirs : 12

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, FRIEDERICH, GUILLIER, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, SANDER, MM. BALL, BERRON, HELMER, HILT, HUBERT, KENNEL, KLIPFEL, MARCHAL, MICHEL, MORQUE, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WAHL, WEBER, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes DOH, KOCHERT, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, FRAIN, HOFFSESS, HUBER, LENHARD, MARMILLOT, SUCK, WALTER, WINDSTEIN.

OBJET : Convention de médiation préalable obligatoire avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin

Voix : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord et notamment,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le code de justice administrative et notamment ses articles L.213-11 et suivants ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU la loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire et notamment ses articles 27 et 28 ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux ;

VU la délibération n° 08/22 datée du 8 mars 2022 autorisant le Président du Centre de Gestion du Bas-Rhin à signer les conventions de mise à disposition de médiateurs auprès des collectivités territoriales du Bas-Rhin et de leurs établissements publics ;

CONSIDERANT que l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire (MPO) menée de 2018 à 2021 a été jugée probante, confirmant le dispositif comme outil d'apaisement au bénéfice des employeurs territoriaux, qui peuvent régler le plus en amont possible et à un moindre coût certains litiges avec leurs agents, dans le respect des principes de légalité et de bonne administration, ainsi que des règles d'ordre public ; des agents publics, qui peuvent ainsi régler, dans l'échange, leurs différends avec leurs employeurs de manière plus souple, plus apaisée, plus rapide et moins onéreuse ;

CONSIDERANT que, compte tenu de ce bilan positif, le législateur a décidé de pérenniser et de généraliser le dispositif sur tout le territoire, en consacrant le rôle des centres de gestion comme la seule instance territorialement compétente pour assurer la mission de médiation préalable obligatoire avant toute saisine du juge, dès lors qu'un agent entend contester l'une des décisions relevant des 7 domaines suivants :

> Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée ;

- > Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels ;
 - > Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé sans traitement
 - > Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne ;
 - > Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle ;
 - > Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés ;
- Décisions administratives individuelles relatives à l'aménagement des postes de travail.

CONSIDERANT que l'intervention du médiateur du Centre de Gestion du Bas-Rhin ne peut se faire qu'à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui auront conclu, au préalable, une convention avec l'instance de gestion ;

VU le projet de Convention de médiation préalable obligatoire (MPO) annexé,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- d'autoriser M. le Président à signer la convention-cadre avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin afin que ce dernier procède à une tentative de médiation pour toutes les décisions individuelles limitativement énumérées à l'article 2 du décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 suscité et qui font l'objet d'une contestation de la part de l'agent concerné ;
- de s'engager à respecter les termes de la convention et notamment à informer tous leurs agents, titulaires et non titulaires, de l'existence de cette médiation préalable obligatoire, notamment en indiquant sur la décision litigieuse les conditions dans lesquelles le médiateur doit être saisi (délais, coordonnées du médiateur), à défaut de quoi le délai de recours contentieux ne court pas ;
- de participer aux frais d'intervention du médiateur sur la base d'un tarif horaire décidé par le conseil d'administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin fixé à 120 € pour les collectivités et établissements publics affiliés, sans pouvoir demander de contrepartie financière à l'agent pour lequel le service est entièrement gratuit.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 27 juin 2022

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 15 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 35

Nombre de voix pouvoirs : 12

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, FRIEDERICH, GUILLIER, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, SANDER, MM. BALL, BERRON, HELMER, HILT, HUBERT, KENNEL, KLIPFEL, MARCHAL, MICHEL, MORQUE, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WAHL, WEBER, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes DOH, KOCHERT, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, FRAIN, HOFFSESS, HUBER, LENHARD, MARMILLOT, SUCK, WALTER, WINDSTEIN.

OBJET : Création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet pour assurer un emploi saisonnier d'assistance au pôle administratif et communication

Voix : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L.332-23-1°,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- de créer un emploi non permanent, à temps complet, d'adjoint administratif afin d'assurer la fonction d'assistant administratif saisonnier,
- d'autoriser le Président, compte tenu des besoins du service et du profil des candidats, à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique,
- de charger le Président de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, en référence à l'échelle indiciaire d'adjoint administratif.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 27 juin 2022

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 15 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 35

Nombre de voix pouvoirs : 12

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, FRIEDERICH, GUILLIER, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, SANDER, MM. BALL, BERRON, HELMER, HILT, HUBERT, KENNEL, KLIPFEL, MARCHAL, MICHEL, MORQUE, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WAHL, WEBER, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes DOH, KOCHERT, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, FRAIN, HOFFSESS, HUBER, LENHARD, MARMILLOT, SUCK, WALTER, WINDSTEIN.

OBJET : Création d'un emploi permanent de technicien territorial principal de 2ème classe à temps complet pour assurer l'emploi d'animateur du Plan Régional d'Actions Lynx

Voix : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

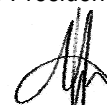
VU le code général de la fonction publique et notamment son article L.332-8-2° ,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- de créer un emploi permanent, à temps complet, de technicien territorial principal de deuxième classe afin d'assurer la fonction d'animateur du Plan Régional d'Actions Lynx,
- d'autoriser le Président, compte tenu des besoins du service et du profil des candidats, à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique,
- de charger le Président de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, en référence à l'échelle indiciaire de technicien territorial principal de 2ème classe.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 27 juin 2022

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 15 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 35

Nombre de voix pouvoirs : 12

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, FRIEDERICH, GUILLIER, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, SANDER, MM. BALL, BERRON, HELMER, HILT, HUBERT, KENNEL, KLIPFEL, MARCHAL, MICHEL, MORQUE, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WAHL, WEBER, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes DOH, KOCHERT, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, FRAIN, HOFFSESS, HUBER, LENHARD, MARMILLOT, SUCK, WALTER, WINDSTEIN.

OBJET : Création d'un emploi permanent d'ingénieur territorial à temps complet pour assurer l'emploi d'animateur du Plan Régional d'Actions Lynx

Voix : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L.332-8-2° ,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- de créer un emploi permanent, à temps complet, d'ingénieur territorial afin d'assurer la fonction d'animateur du Plan Régional d'Actions Lynx,
- d'autoriser le Président, compte tenu des besoins du service et du profil des candidats, à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique,
- de charger le Président de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, en référence à l'échelle indiciaire d'ingénieur territorial.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 27 juin 2022

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 15 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 35

Nombre de voix pouvoirs : 12

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, FRIEDERICH, GUILLIER, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, SANDER, MM. BALL, BERRON, HELMER, HILT, HUBERT, KENNEL, KLIPFEL, MARCHAL, MICHEL, MORQUE, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WAHL, WEBER, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes DOH, KOCHERT, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, FRAIN, HOFFSESS, HUBER, LENHARD, MARMILLOT, SUCK, WALTER, WINDSTEIN.

OBJET : Création d'un emploi non permanent d'animateur territorial à temps complet pour assurer un emploi saisonnier à la Maison de l'Eau et de la Rivière du Donnerbach.

Voix : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L.332-23 2°,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- de créer un emploi non permanent, à temps complet, d'animateur territorial pour assurer la mission d'animateur nature à la Maison de l'Eau et de la Rivière,
- d'autoriser le Président, compte tenu des besoins du service et du profil des candidats, à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique,
- de charger le Président de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, en référence à l'échelle indiciaire d'animateur territorial.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 27 juin 2022

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 15 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 35

Nombre de voix pouvoirs : 12

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, FRIEDERICH, GUILLIER, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, SANDER, MM. BALL, BERRON, HELMER, HILT, HUBERT, KENNEL, KLIPFEL, MARCHAL, MICHEL, MORQUE, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WAHL, WEBER, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes DOH, KOCHERT, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, FRAIN, HOFFSESS, HUBER, LENHARD, MARMILLOT, SUCK, WALTER, WINDSTEIN.

Voix : 47
Pour : 47
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet (8h/semaine) pour assurer le suivi technique et les travaux de maintenance du bâtiment de la Maison de l'Eau et de la Rivière

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L.332-23 2°,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- de créer un emploi non permanent, à temps non complet de 8/35ème, d'adjoint technique afin d'assurer le suivi technique et les travaux de maintenance du bâtiment de la Maison de l'Eau et de la Rivière,
- d'autoriser le Président, compte tenu des besoins du service et du profil des candidats, à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique,
- de charger le Président de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, en référence à l'échelle indiciaire d'adjoint technique.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 27 juin 2022

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 15 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 35

Nombre de voix pouvoirs : 12

Étaient présents : Mmes EHRSTEIN, FRIEDERICH, GUILLIER, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, SANDER, MM. BALL, BERRON, HELMER, HILT, HUBERT, KENNEL, KLIPFEL, MARCHAL, MICHEL, MORQUE, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WAHL, WEBER, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes DOH, KOCHERT, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, FRAIN, HOFFSESS, HUBER, LENHARD, MARMILLOT, SUCK, WALTER, WINDSTEIN.

OBJET : Recrutement d'un agent dans le cadre d'un contrat d'apprentissage – Communication

Voix : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 modifiée portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et notamment son chapitre II,

VU le décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 modifié pris en application de la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 susvisée,

VU le décret n° 93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

CONSIDERANT, la volonté du SYCOPARC de recourir à un contrat d'apprentissage pour accompagner l'activité de communication du SYCOPARC,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- d'autoriser le Président du SYCOPARC à recourir au contrat d'apprentissage,
- d'autoriser M. le Président à conclure, sur une durée d'un an, un contrat d'apprentissage pour l'accompagnement des activités de communication du SYCOPARC,
- d'autoriser M. le Président à verser à l'apprenti, selon les barèmes en application, une rémunération équivalente à un pourcentage du SMIC. Il est précisé que l'apprenti sera affilié au régime général de la sécurité sociale et au régime complémentaire IRCANTEC,
- d'autoriser M. le Président du SYCOPARC à solliciter l'ensemble des dispositifs d'aides mobilisables pour la mise en place de l'apprentissage,
- d'autoriser M. le Président à inscrire les crédits aux budgets des exercices concernés,
- autorise le Président du SYCOPARC à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre et au suivi du contrat d'apprentissage.

Pour extrait conforme

Le Président
Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 27 juin 2022

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 15 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 35

Nombre de voix pouvoirs : 12

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, FRIEDERICH, GUILLIER, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, SANDER, MM. BALL, BERRON, HELMER, HILT, HUBERT, KENNEL, KLIPFEL, MARCHAL, MICHEL, MORQUE, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WAHL, WEBER, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes DOH, KOCHERT, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, FRAIN, HOFFSESS, HUBER, LENHARD, MARMILLOT, SUCK, WALTER, WINDSTEIN.

OBJET : Bilan d'activités 2021.

Voix : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU le bilan d'activités 2021 qui sera présenté lors de l'Assemblée Générale des Communes le 9 juillet 2022,

Décision : Le Comité Syndical décide d'approuver le bilan d'activités 2021 du SYCOPARC.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER